

ADMINISTRATION :

F. X. VANASSE. GEO. LEFRANÇOIS

25 Du PLATON, Trois-Rivières.

Tél. Bell 373

LE BIEN PUBLIC

JOSEPH BARNARD, Directeur-Propriétaire.

EDITION HEBDOMADAIRE

Deux sous le Numéro

" LE BIEN PUBLIC "

LES TROIS-RIVIERES 30 NOVEMBRE 1911

LA TAXE SPECIALE

Ceux qui en sont Responsables.

Il est incontestable que notre nouvelle administration municipale a trouvé, en juillet dernier, notre situation financière dans un état déplorable. Il s'est agi pour notre nouveau conseil d'aviser aux moyens de satisfaire au plus pressé ; les dépenses nécessaires à l'administration ont été réduites autant que possible, sans toutefois éviter au bout de l'année un déficit qui devra être inévitable.

Nous espérons bien que le rôle d'évaluation, fait cette année avec une rigoureuse impartialité, répartira la taxe plus équitablement. Et l'on nous assure que si le rôle est fait voir une bonne fois l'évaluation vraie de certaines propriétés qui, pour certaines raisons, n'ont jamais été portées à leur réelle valeur, le chiffre des entrées montera du coup d'une trentaine de mille piastres. C'est quelque chose.

Ce trente mille piastres de plus ne suffira pas complètement à couvrir le déficit toutefois, et laissera un écart de trois à quatre mille piastres. Il faudrait encore supposer que par ailleurs, il n'y aurait aucune perte sur le montant ordinaire des taxes à percevoir. Or malheureusement, si ces taxes sont toutes recouvrables, bon gré mal gré, il arrive fatalement que malgré toute la diligence, une somme assez appréciable ne rentre jamais dans le trésor municipal.

De quelque côté qu'elle se tourne la nouvelle administration aura donc à faire face au déficit, et à prendre le moyen de le faire disparaître. Et le seul moyen qui s'impose, c'est la taxe spéciale. Cette taxe, évidemment, devra être plus ou moins légère, selon que le rôle permettra de compter sur un revenu régulier plus ou moins considérable.

Nous n'admettrions pas cependant que notre évaluation soit chauffée à blanc, sous prétexte que nous avons une dette à rencontrer. La valeur de nos terrains, de nos constructions ne varie pas en plus ou en moins selon les besoins de l'administration. C'était le procédé commode de l'ancien régime. Il est admis qu'il est suffisamment mauvais pour ne plus revivre aujourd'hui.

Avec l'évaluation normale, nous admettons plutôt la taxe spéciale. La charte prévoit d'ailleurs cette contribution supplémentaire, cette contribution accidentelle n'est en définitive que pour une courte durée et prend fin avec la cessation de l'impôt qui l'a provoquée.

Notre nouveau conseil, en s'astreignant à la légalité, a le rare courage de faire ce qu'aucun conseil n'avait osé faire depuis quinze ans, et peut-être bien depuis notre érection en municipalité. En décrétant la taxe spéciale, il obéit à une nécessité à laquelle il n'est pas permis de se dérober, cela est incontestable ; mais nous sommes heureux tout de même de voir nos échevins d'aujourd'hui, agir en hommes ; en hommes plus soucieux de remplir leur devoir de citoyens, que de flagorner et d'endormir le public et de préparer une réélection.

Flagorner le public, lui laisser ignorer notre exacte situation financière, notre dette accrue illégalement, nos exemptions en banques pour des sommes folles, nos octrois illégaux et plantureux, multiplier jusqu'à l'indécence le nombre des travailleurs de rues, et tout cela pour assurer à un bonhomme absolument quelconque, une réélection facile au Conseil de ville, voilà la grande plaie qui nous a rongés jusqu'à présent, et qui nous a acculés à cette alternative de la taxe spéciale ou de la banqueroute.

Si, lorsqu'il s'est agi d'accorder un bonus à une entreprise, à une manufacture quelconque, les échevins du temps avaient eu la franchise d'avouer au peuple que nos finances ne nous permettaient pas semblable octroi, sans nécessiter en même temps une contribution additionnelle pour rencontrer annuellement l'intérêt de la somme avancée, la situation pour les échevins et pour les contribuables aurait été plus claire, elle aurait été du moins légale.

Nous trouvons parfaitement stupide de dire que si, avec un bonus à voter en faveur d'une manufacture, un chemin de fer, etc, le public avait été appelé à une taxe spéciale, ce public aurait préféré ne pas donner de bonus, et n'avoir ni manufactures, ni augmentation de population, etc. Ceci est faux.

Nous connaissons assez notre public pour savoir qu'il a toujours été prêt à faire généreusement sa part pour le développement normal de notre cité. Si pour amener ici une industrie nouvelle ou lui avait dénoté la nécessité d'un bonus, il ne se serait pas dérobé. Et si, de plus, les conseillers d'alors avaient eu la probité d'avouer que nos finances ne permettaient pas ce bonus sans taxe spéciale, le public, sachant ce à quoi il s'engageait, aurait eu l'avantage de considérer les choses, comme c'était son droit, et de décider si oui ou non l'entreprise valait le sacrifice momentané qu'on lui demandait.

Voilà ce qui aurait dû être fait. Et les contribuables d'alors auraient été aussi progressifs que ceux d'aujourd'hui qui viennent d'admettre une taxe spéciale pour rencontrer l'intérêt de la mise de fond à propos du chemin de fer électrique à construire. Nous savons aujourd'hui où nous allons ; mais l'on s'était appliqué jusqu'à présent à empêcher de voir où l'on nous menait.

Nous n'hésitons pas à croire que le programme énergique ratifié par le peuple aux dernières élections municipales, rétablira promptement l'équilibre, et nous sauvera du désastre où nous poussaient depuis quinze ans l'esprit de parti étroit, le virus du patronage, l'ignorance vaniteuse et satisfaite, et la vieille buserie, ruineuse quoique honnête.

C'est contre tous ces crampons du Conseil que notre colère doit se tourner aujourd'hui, et non contre les braves gens qui travaillent courageusement à l'heure actuelle à nous sortir du pétrin. Ils y travaillent avec énergie, mais aussi et surtout avec intelligence. Pour eux et pour nous, nous leur souhaitons le plus entier succès.

Le bon sens proverbial de notre population aura vite fait de comprendre que notre Conseil d'aujourd'hui fait de plus honnête et de plus propre besogne que celle des politiciens égoïstes qui depuis dix ou quinze ans ont trouvé drôle de fourrer à l'Hôtel de ville une lourde majorité d'amis chargés de voter rouge, à propos de l'octroi d'une licence d'hôtel, ou d'un déplacement de puisard.

Le renversant pour ces gens-là, c'est que le peuple ait voulu mettre malgré eux au conseil de francs libéraux et de francs conservateurs qui ne doivent être là que comme seuls citoyens des Trois-Rivières.

Cela est sans doute mauvais pour le parti, rouge ou bleu, mais c'est très bien pour nous. Les membres du Conseil qui ont entrepris courageusement la réforme municipale n'ont qu'à faire leur devoir, malgré les criailleries sonores de certains esprits étroits qui restent hermétiquement fermés à ce qui n'est pas la routine.

Défendons notre autonomie !

D'après notre loi des licences, c'est aux conseils municipaux qu'il appartient d'accorder ou de refuser les licences dans les limites de leur territoire.

C'est là un droit infiniment précieux, et l'arme légale la plus puissante que nous ayons pour lutter contre l'intempérance.

Nous devons y tenir comme à la prunelle de nos yeux.

Or, ce droit est sérieusement menacé de ce temps-ci.

La Chambre de Commerce de Montréal, actionnée en sous-main par l'Association des Débitants de Liqueurs, va s'adresser à la Législature de Québec, à la prochaine session, pour faire enlever ce droit aux conseils municipaux et le transporter à des commissions indépendantes.

Battus l'année dernière sur la question de la fermeture de bonne heure, les vendeurs de boisson veulent se reprendre cette année, et ils n'y vont pas de main morte.

Entreprendre de dépoller les municipalités rurales de leur autonomie

pour les courber sous le jong des commerçants d'alcool, c'est faire preuve d'une audace et d'un sans-gêne peu ordinaires. C'est trop fort, vraiment.

Il faut que les tempérants se lèvent pour faire face à la musique, et que les partisans de l'intempérance manquent encore une fois leur coup.

La Ligne Anti-alcoolique de Montréal vient d'attacher le grelot par une grande assemblée au Monument National. On y a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

"Considérant que l'Association des Hôteliers, dans le but de promouvoir ses intérêts, veut s'adresser à la Législature pour faire amender la Loi des Licences de manière à enlever aux conseils municipaux le droit de disposer des licences."

"Il est par les présentes résolu de s'opposer à toute tentative qui pourrait être faite dans ce sens et de demander au gouvernement de conserver le statut quo ainsi que les droits acquis des municipalités."

Nous avons, dans toutes nos paroisses, des Lignes du Sacré Cœur qui ont pour mission de combattre l'intempérance. Voici pour elles une bonne occasion de s'affirmer et de prendre position en faveur de la tempérance. Qu'elles passent des résolutions dans le sens de celles que nous venons de citer et qu'elles se tiennent prêtes à les expédier à Québec, dès que le signal leur en sera donné.

Si, de chacune de nos paroisses, part au bon moment une protestation ferme et claire ; si, dans chaque municipalité, 200 ou 300 hommes déclarent qu'ils veulent rester maîtres de repousser de chez eux la triste engeance des vendeurs de boisson, cela pesera certainement plus devant le gouvernement que l'argument menteur invoqué par les hôteliers de Montréal, à savoir : "l'intérêt du commerce et du public en général."

Le "commerce en général" ne peut que souffrir de la multiplication des débits de boisson ; il n'y a que le commerce d'alcool qui puisse en profiter, et nous pensons que ce commerce est déjà trop prospère.

Quant au "public en général," il est loin d'être de l'avis de l'Association des Hôteliers. Des licences dans les campagnes, il n'en veut pas. Il ne veut pas que, sous prétexte d'accommoder les voyageurs, on ouvre au cœur des paroisses rurales de ces gouffres qui dévoreraient l'argent, la santé, la paix, l'honneur des individus et des familles.

Qu'on cesse donc une bonne fois de nous rebattre les oreilles de ces mauvaises raisons.

Les gens qui voyagent ne sont pas plus ivrognes que les autres. La preuve en est que beaucoup d'entre eux fréquentent de préférence les maisons où il ne se vend pas de boisson. Et cela est vrai particulièrement pour les voyageurs de commerce. Les voyageurs de commerce sont de braves gens que l'on calomnie indignement quand on essaie de les faire passer pour d'enragés buveurs. Bien loin de désirer que l'on parseme leur route de buvettes, ils sont heureux de n'en pas trop rencontrer : cela est plus avantageux pour leur santé et pour leur bourse.

Au reste, quand même les agents de commerce aimeraient la goutte plus que de raison, croit-on que l'absence de licences leur ferait désertir nos campagnes ?

Allons donc ! Ces hommes sont avant tout des hommes d'affaires. Ils ont une feuille de route à suivre et une clientèle à desservir. Qu'il y ait des buvettes sur leur chemin ou qu'il n'y en ait pas, ils doivent aller quand même à la classe aux commandes : leur intérêt et leur devoir les y obligent.

Il peut sembler puéril qu'on s'arrête à discuter ces choses. Ce le serait en effet s'il n'y avait pas des gens assez candides pour se laisser prendre à de pareils arguments.

Debout donc, Ligneurs et Tempérants ! Debout ! pour faire échec aux ennemis de la tempérance.

S'ils vont à Québec, allons les y rencontrer. Dressons des masses de pétitions en face de leur requête. Le gouvernement nous est favorable, il l'a déjà prouvé. "Nous ne demandons pas mieux que de donner satisfaction à l'opinion publique qui se manifeste ainsi pour le bien," a dit l'an dernier Sir Lomer Gouin.

Que l'opinion publique se manifeste de nouveau en faveur de la Tempérance, et la requête des débitants de Liqueurs sera jetée au panier. Défendons notre autonomie !

JEAN RIVARD.

Famille empoisonnée

La famille Spénard d'Ottawa, le père et ses trois filles, a été presque empoisonnée, après avoir fait usage de tomates en conserves.

La fête de S. G. Monseigneur des Trois-Rivières.

Sa Grandeur Mgr Cloutier célébrait hier le 63ième anniversaire de sa naissance. A cette occasion les membres du clergé de l'Évêché, du Séminaire et du diocèse présentaient hier après-midi leurs respectueux hommages au distingué prélat.

Dans l'après-midi à quatre heures, au Pensionnat des Ursulines et le soir au Séminaire, les élèves de ces deux importantes institutions exécutèrent de magnifiques démonstrations en l'honneur de notre Vénéré Pasteur. L'abondance des matières nous force de remettre à un prochain numéro le compte rendu de ces deux séances.

Nous prions Sa Grandeur d'accepter l'assurance de nos vœux très sincères de longue vie et de paix.

Nous avons le regret d'annoncer que le révérend Frère Abel, professeur à la Classe Supérieure à l'Académie De La Salle, est décédé à l'Hôpital dans la nuit du mercredi au jeudi. Le service aura lieu à la Cathédrale samedi à 8 heures. Départ de l'Hôpital à 7.45 hrs.

R. I. P.

Au Cercle Laviolette

Banquet de la Ste-Catherine.

Nous ne savons plus qui a dit qu'un saint triste est un triste saint ; de même dirions-nous qu'une jeunesse qui ne sait pas rire, est une jeunesse à plaindre. Notre jeunesse trifluvienne sait rire, Dieu merci, et durant toute la soirée de dimanche passé, la plus franche gaieté a présidé en reine au banquet de la Ste-Catherine.

Ce banquet a pris cette année des proportions grandioses et les membres honoraires et les bienfaiteurs du Cercle, invités à se joindre aux 190 membres actifs, ont été émerveillés de l'organisation parfaite de ces très joyeuses agapes.

Dans la grande salle du gymnase décorée avec goût, sept grandes tables chargées de mets succulents attendaient les convives au nombre de plus de deux cents. Dès huit heures, les invités bienfaiteurs et membres honoraires furent gracieusement accueillis par les officiers du Cercle. Toutes les salles étaient pavoisées et illuminées à profusion, la bibliothèque, la salle de billard, salle de pool, etc. De partout les joyeux rires fusaient de tous les groupes, et de vigoureux applaudissements saluaient les arrivées.

(A suivre sur la 2ème page)

Nouvelles de Partout

Il admire l'Empereur

Plusieurs journaux européens ont reproduit ce qu'il prétendait être une lettre de l'ex-roi Manuel, dans laquelle le souverain détrôné exprime l'opinion que les intérêts commerciaux force, en quelque sorte, la Grande-Bretagne de le soutenir dans sa revendication au trône du Portugal. Il exprime son admiration profonde pour l'empereur d'Allemagne, qui est, dit-il, un "souverain idéal".

Eveques canadiens preconises

Rome 27.—Au cours du consistoire qui vient de se tenir à Rome, les nominations suivantes ont été confirmées : Mgr MacNeil, archevêque de Vancouver ; Mgr Chs H. Gauthier, archevêque d'Ottawa ; Mgr E. Roy, auxiliaire de Québec ; Mgr M. Faillon, évêque de London ; Mgr Charlebois, vicaire apostolique de Keewatin ; Mgr F. Power, évêque de St-Georges.

Accident

Papineauville, 28.—Un bien triste accident est arrivé ici, avant-hier, Félix Lefebvre, père d'une nombreuse famille, travaillait à la démolition d'un hangar, lorsqu'il s'est fait tuer par le toit du hangar qui s'était effondré tout à coup. Deux de ses compagnons Arthur Angrignon et Ludger Demers ont été blessés sérieusement.

Un discours sensationnel

Sir Edward Grey, secrétaire du "Foreign Office" a prononcé aux Communes d'Angleterre un discours qui aura du retentissement dans le monde entier. Il a avoué que les relations étaient encore fort tendues et très précaires entre l'Angleterre et la France avec l'Allemagne.

En Chine

La journée d'hier s'est passée en escarmouches entre les troupes impériales et les rebelles. La lutte se fait présentement autour de Nankin. Là encore, les révolutionnaires semblent avoir le dessus.

Le Progres au Cap

Nos voisins du Cap de la Madeleine entrent résolument dans une phase de progrès qui déjà laisse entrevoir un très brillant avenir.

Dimanche dernier, après la messe, les paroissiens remplissaient la vaste salle publique, dans le but d'aviser aux moyens à prendre pour réunir les énergies en une association assez forte pour promouvoir l'intérêt général, et travailler de concert avec le Conseil pour assurer le développement rapide de la localité.

Appelé à présider l'assemblée, M. le Maire Lorange félicite les paroissiens de s'être rendus si nombreux et dit que cela fait bien augurer du projet qui va leur être soumis. Il parle des améliorations récentes qui ont donné un surplus de valeur à la propriété et se réjouit de voir que la manufacture de pulpe nouvellement établie donne déjà de l'ouvrage à un grand nombre de citoyens du Cap. Le Maire laisse espérer qu'avant peu d'autres industries viendront s'ajouter à celle déjà en opération et prédit un avenir très prospère.

Mais, ajoute le Maire, il nous faut pour cela préparer les voies, étudier de suite les améliorations propres à faire du Cap un endroit absolument pourvu d'une organisation moderne. Pour cela, il nous faut nous associer, et travailler ensemble à l'intérêt commun.

(A suivre sur la 2ème page)

Notes religieuses

Décès

Samedi dernier, à la cathédrale, funérailles de Madame André Ross rue St-Paul, décédée subitement l'avant-veille.

—Lundi matin, service de M. Jos. Hébert.

Triduum

Demain soir avec l'Heure Sainte, commencera un Triduum de prières et de prédication eucharistique préparatoire aux Quarante-Heures. Vendredi, samedi et dimanche (à chaque messe) seront données des instructions sur l'Eucharistie, le premier jour par le Révé. Père Gardien des Franciscains ; le deuxième jour, par M. l'abbé Marcotte, du Séminaire ; le troisième jour, par M. le Curé Massicotte.

**

Dimanche aussi, en la chapelle St-Thomas, à 8 heures a.m., réunion générale de la Ligue du Sacré-Cœur, sections des hommes et des jeunes gens.

**

Les membres du chœur de chant de la Cathédrale fêteront la Sainte-Cécile le 8 dec. par une messe harmonisée. Nous donnerons le programme dans notre prochain.

Tél. 450

ARTHUR SPÉNARD,

(Successor de Gravel & Spénard)

AGENT et COURTIER D'ASSURANCE

No. 51 RUE DU PLATON,

Trois-Rivières.

3m. 50.

AVIS

AVIS est donné au public que la première assemblée générale des actionnaires de la Compagnie Manufacturière de St-Elie de Caxton aura lieu et sera tenue à la Grande Ecole du Village de St-Elie, en la paroisse de St-Elie, le vingt-huitième jour du mois de Novembre mill neuf cent onze, à dix heures de l'avant-midi. Il y aura lecture du rapport des Officiers et ensuite on procédera à la formation du bureau de la Compagnie et à l'élection des Officiers pour l'année courante.

(Signé)

JOS. VILLEMURE,

Sec.-Gérant.

Vraie Copie

JOS VILLEMURE,

Sec.-Gérant.

P. E. PANNETON

BENJ. PANNETON

Département d'Epargne

4% INTERET de QUATRE pour cen 4%
Alloué sur Dépôts.

P. E. PANNETON & FILS, Banquiers
TROIS-RIVIERES, Qué.

SI VOUS AVEZ DES
PROPRIÉTÉS A VENDRE,
ADRESSEZ VOUS A LA

Cie d'Imprimerie & d'Immeubles
25 Rue Du Platon. Téléphone 373
LES TROIS-RIVIERES.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

CHARLES BOURGEOIS, B. A., LL. M.

Avocat

6, rue St-Joseph, Téléphone 233

Les Trois-Rivières.

JOSEPH BARNARD, AVOCAT

17 Rue St-Pierre. Tél. 434

GEO. HENRI ROBICHON

— AVOCAT —

38 rue ROYALE, Les Trois-Rivières

P. N. MARTEL, Avocat

16 Bonaventure, Tél. Bell 61

Les Trois-Rivières.

N. L. DUPLESSIS C. R.

Avocat

4, rue St-Joseph, Tél. Bell 65.

Les Trois-Rivières

J. A. Comeau, C. R. Arthur Béliveau, LL. B

Tél. Bell No. 38.

COMEAU & BELIVEAU,

AVOCATS.

8 rue Des Forges, Trois-Rivières.

FRS DESILETS AUG. DESILETS

DÉSILETS & DÉSILETS

Avocats

43 - AVENUE LAVIOLETTE - 43

Tél Bell 511 Trois-Rivières.

BRUNO MARCHAND, B. A., LL. L.

AVOCAT

6, RUE HART, Les Trois-Rivières

Téléphone Bell 585

NOTAIRES

Téléphone 491

J. A. TRUDEL

Notaire

Argent à prêter et agent d'Immeubles

Coin Hart et Alexandre,

Bureau : Rue Alexandre, 3 Rivières

BOITE DE POSTE 451

J. A. LEMIRE, L. L. L.

NOTAIRE

Cessionnaire des Greffes des

Notaires P. O. Guillet

et P. L. Hubert

Assurances et Argent à Prêter

28 Alexandre (Coin Hart)

Trois-Rivières.

Téléphone 421

A. LEBRUN,

NOTAIRE

Cessionnaire du Greffe de J. P. DESILETS, N P

23, Bonaventure 3-Rivières.

J. P. MEUNIER,

OPTICIEN

Diplômé de l'Institut de Bostn

172 RUE NOTRE - DAME, 172

Trois-Rivières.

A. LEBRUN, Tél. 421

Notaire

J. DUMOULIN

Comptable,

LEBRUN & DUMOULIN,

Courtiers en Immeubles, Règlement de Fail-

lites, Collections de Loyers, Assu-

rances Feu, Vie, Accidents,

Police de Garanties et

Responsabilités,

de Patrons.

23 Bonaventure, Trois-Rivières.

ARCHITECTE

Tél. Bell, Main 2425, Montréal,

Tél. Bell 153, Trois-Rivières

CHARLES LAFOND,

Architecte

Membre A. A. P. Q.

& I. A. du Canada

Bâtisse du Séminaire

103, St-Frs-Xavier, Montréal,

15, Bonaventure, Trois-Rivières

Au Cercle Laviolette

"Suite de la première page."

Vers huit heures et quart commençait le banquet et le Rv. Curé Massicotte ayant dit le Benedicite, chacun attaqua avec ardeur une œuvre évidemment très agréable. Nous donnons plus loin le menu et nos lecteurs pourront au moins goûter la saveur de la composition qui est originale.

A la table d'honneur prirent place à droite du président M. Sylvio Carignan: Son Hon. le maire Normand, le Rv. chanoine Arcand, supérieur du Séminaire, M. le juge Tourigny. A gauche du président: M. le curé Massicotte, M. Tessier député, le Rv. P. Ladislav, curé de Notre Dame, Rv. H. Trudel. A droite et à gauche du vice-président, M. J.-B. Poliquin: M. M. Revd. chanoine Denoncourt, Rv. Ephrem Paquin, Procureur, Rv. Eugène Denoncourt, chapelain du Cercle Laviolette, les échevins Bellefeuille, Bourgeois et Verrette, M. Barnard, avocat, M. Ulric Carignan, M. Geo. Morissette, marguillier, Bruno Marchand, avocat.

Dans la salle: les MM. de l'évêché et du séminaire et quelques-uns des notables de la ville, amis du cercle. Durant le repas et à maintes reprises, éclataient de vigoureux bans salués chaque fois par les applaudissements enthousiastes. Le président, le maire, le curé, tous les convives de la table d'honneur y passèrent et eurent leur saveur bruyante.

Le moment des discours vint, le président M. Carignan dit que le cercle a voulu cette année célébrer la Ste-Catherine, mais qu'il a tiré traditionnellement qu'en puissent être les suites... Le président fait un bref exposé de l'état actuel du cercle, parle des récentes améliorations, jeux de quilles, bibliothèque. Les membres organisent des séances littéraires.

Il remercie Sa Grandeur Mgr Cloutier et les bienfaiteurs du Cercle et espère que les encouragements lui seront continués. Il remercie le Maire, le clergé et les invités de rehausser de leur présence cette fête intime et il espère que la classe dirigeante des Trois-Rivières fraternisera de plus en plus avec la jeunesse dans les agapes à venir.

M. le maire Normand remercie le président d'avoir donné à la classe dirigeante l'occasion d'apprécier et de connaître davantage le Cercle Laviolette qui réunit un nombre de plus de 200 la plus belle jeunesse des Trois-Rivières. Vous développez ici avec méthode vos qualités physiques, morales et intellectuelles, et il nous est doux de penser que ceux qui nous poussent vers la vieillesse, que ceux qui nous remplaceront demain seront la jeunesse magnifiquement formée moralement et physiquement.

Le Cercle Laviolette fait un excellent travail en faisant la jeunesse forte, car il nous fait être des hommes d'initiative et des hommes qui sachent suffisamment avoir confiance en eux.

M. le Curé salue l'élite de la jeunesse trifluvienne et dit que c'est ici que les anciens membres ont acquis l'initiative qui fait réussir dans la vie. Parlant de la tempérance, M. le curé dit que le banquet de ce soir avec son gingier ale est une magnifique démonstration que l'alcool n'est pas indispensable aux plaisirs. Les gens sobres sont les gens prospères de l'avenir. Il serait cependant très bon aussi de créer ici une caisse d'épargne afin de se former à la pratique de l'économie; car il est bon de ne jamais oublier qu'il est, en somme, moins difficile d'acquiescer une fortune que de la conserver.

M. le Juge Tourigny dit que la coutume de coiffer Ste-Catherine remonte au 16ème siècle et nous vient de France. Il ne connaissait pas le Cercle Laviolette, et est heureux de savoir le travail qu'il s'y fait sous le rapport du développement physique et moral. Il conseille la lecture, et surtout la lecture des classiques. Il recommande aussi les conférences.

M. Tessier nous dit qu'il est fier de reconnaître que notre district est un de ceux de la province et du pays où nous avons la meilleure éducation. Vous faites bien, dit-il de développer vos forces physiques et intellectuelles c'est un complément nécessaire de l'éducation. Si nous sommes forts aujourd'hui c'est que la jeunesse d'autrefois savait s'entraîner aux durs exercices.

M. l'abbé Eugène Denoncourt, chapelain du Cercle, reçoit une ovation. Il remercie les orateurs de leurs bons conseils. Nous sommes étonnés, dit-il, de l'extension prise par le cercle, nous le devons à Sa Grandeur Mgr Cloutier qui a donné pour sa seule part la somme de \$1,500.00 pour la construction et l'aménagement de nos salles. Nous devons aussi notre reconnaissance à l'encouragement de MM. les curés, au conseil de ville qui nous a dispensés des taxes. Le secret de ce succès du cercle que vous constatez aujourd'hui est donc dû en réalité à la générosité des trifluviens et à l'attachement de ses membres.

Nous avons ici la tempérance et nous prêchons d'exemple ce soir; pourtant ce banquet au gingier ale n'a pas cessé d'être très gai.

Le progrès au Cap

"Suite de la première page."

Invité à prendre la parole, M. Barnard, avocat des Trois-Rivières félicite le maire de l'initiative heureuse qu'il vient de prendre et dit qu'en effet c'est en groupant toutes les énergies, en travaillant, d'un commun accord, que les paroissiens du Cap parviendront à donner à leur localité l'élan progressif dans le sens qu'ils jugent le plus convenable. Il cite l'Association des Citoyens qui existe aux Trois-Rivières depuis sa peine un an et demi, et qui a déjà rendu à la ville même et au district des services inappréciables.

Une semblable association au Cap fondée avec le même esprit, réunissant un groupe d'hommes bien intentionnés, et qui savent mettre de côté l'esprit de partie pour ne travailler qu'aux intérêts de leur localité d'abord, serait de nature à rendre d'immenses services, ici comme ailleurs.

Il faut pour cela de la générosité, du patriotisme. Ce qui ne manque pas évidemment puisque récemment encore les paroissiens du Cap célébraient la fête nationale avec un entrain et un succès qui prouvent hautement, qu'au Cap de la Madeleine, les causes généreuses trouvent de puissants appuis.

Tout en reconnaissant la rapidité de développement du Cap surtout depuis la venue des Revds PP. Oblats, l'orateur se demande s'il ne serait pas à propos d'envisager dès maintenant l'avenir, et de diriger l'extension certaine dans le sens qu'elle doit avoir. Ne serait-il pas à propos d'élever le Cap en municipalité de village, ou même de ville; Ceci assurerait des avantages qu'il est bon de considérer. Ne serait-il pas urgent de protéger les jolies et nombreuses propriétés contre l'incendie. Il n'y a pas ici d'acquiesce, pas d'égoïsme, et pourtant, ce confort est aujourd'hui jugé à dispendable partout.

La ville des Trois-Rivières va construire une voie électrique. Il est possible que cette voie n'atteigne pas le Cap d'ici à quelque temps. Or ce chemin électrique serait pour le Cap d'une importance incontestable. Ne serait-il pas à propos de considérer opportun l'érection d'une avenue qui partirait de l'extrémité des ponts du St-Maurice et viendrait en ligne droite jusqu'à l'église. Cette voie raccourcirait le parcours de près d'un mille et demi. Et ce seul fait, en diminuant la dépense, déciderait peut-être les promoteurs du chemin électrique à pousser plus vite leur ligne de ce côté-ci.

Enfin ce sont autant d'idées que l'orateur soumet à la considération des paroissiens, idées, projets qui devraient être muris et discutés par une association de citoyens, anxieux d'apporter au succès commun le concours et l'appui de toutes les généreuses énergies.

Le président invite alors M. le Dr Deblois à faire quelques suggestions, et ce dernier se déclare heureux de voir en si grand nombre les citoyens du Cap s'intéresser à la chose publique. Il prédit pour le Cap un avenir brillant, mais affirme qu'il est temps de faire quelque chose dans le sens du progrès. Il rappelle ce que d'autres centres, pas plus populeux au début que ne l'est le Cap aujourd'hui mais qui ont su, grâce à leur énergie, à leurs efforts, atteindre en peu de temps les proportions de villes très importantes.

L'orateur parle de l'importance qu'il y a de prévoir tout de suite et d'assurer des rues très larges, et dit qu'il devrait être possible de faire de cette route plus courte dont parlait M. Barnard, une véritable avenue, très large, et macadamisée. Avec l'aide du gouvernement il deviendrait facile de faire de cette voie une route carrossable, convenable pour les automobiles et les chars électriques, une route nationale faisant partie de celle que l'on propose entre Québec et Montréal. Il n'y a pas de doute que si la route actuelle pouvait être élargie, il deviendrait facile aux chars électriques de s'en servir comme voie de retour. La chose vaut d'être considérée. Les rues modernes sont très larges partout et surtout dans les places appelées à prendre de l'extension, ces rues, ces voies publiques, n'ont pas moins de 66 pieds de largeur. C'est une bonne politique que de prévoir l'avenir, et en terminant, le Dr DeBlois espère qu'une association composée, non seulement de quelques citoyens, mais de tous les citoyens se formera pour travailler de concert avec le conseil municipal, à promouvoir les intérêts du Cap de la Madeleine.

M. le maire présente alors le Rv. P. Valiquette, curé du Cap. M. le curé dit qu'il a été très heureux d'entendre ce qui vient d'être dit. Il espère que ces conseils seront pris en bonne part, car ils sont dans le meilleur intérêt de la paroisse du Cap. Il est dévoré aux intérêts spirituels de ses paroissiens, mais il souhaite aussi la réussite de leurs intérêts temporels.

Ces améliorations dont on vient de parler s'imposent au Cap, et tôt ou tard, il faudra qu'elles s'accomplissent que ce soit dans cinq ans, dans dix ans, ces choses se feront. Alors, pour quel les paroissiens ne s'entendent-ils

pas pour que ces améliorations s'accomplissent de la manière qu'ils jugeront convenables et le plus tôt possible?

Ce n'est pas l'argent qui manque au Cap, M. le curé en sait quelque chose, lui qui a en dépôt plus de \$67,000.00. Il sait aussi par expérience que lorsqu'il s'agit de faire réussir une entreprise, les gens ne tirent jamais de l'arrière. Il espère donc que les paroles des orateurs qui l'ont précédé seront prises en bonne part et que les bonnes volontés se grouperont en une solide association d'idées, d'énergies et de dévouements.

C'est dans ces sortes de réunions que les discussions se font. Quand on frotte énergiquement deux cailloux ensemble, il en sort l'étincelle. Discuter, étudier les projets qui nous intéressent tous, c'est encore le meilleur moyen de faire jaillir la lumière et de trouver une solution avantageuse.

M. le maire Loranger, remercie les orateurs et l'assistance et termine en annonçant que dès cette semaine une requête signée par les contribuables sera présentée au gouvernement pour obtenir la construction d'un quai à eau profonde.

Ces discours ont été souvent interrompus par de vigoureux applaudissements.

Vente par le Shérif

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières. } Cour Supérieure No. 94.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir :

LA BANQUE NATIONALE, Demanderesse.

vs.

ANTOINE VAUGEOIS ET AL., Défendeurs.

Come appartenant à C. N. Hurlbise, l'un des dits défendeurs, savoir :

Les lots de terre portant les numéros seize (16), dix-sept (17), dix-huit (18), dix-neuf (19), vingt (20), vingt et un (21), vingt-deux (22), vingt-trois (23) et vingt-quatre (24), des rangs A et B, canton Turcotte, de la Rivière-aux-Rats, dans le comté de Champlain, district des Trois-Rivières, et désignés par les numéros seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre, du cadastre du canton Turcotte, situés dans le rang A, et par les numéros seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, du rang B, dans le même canton Turcotte, au plan et livre de renvoi officiels du bureau d'enregistrement pour le comté de Champlain.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Champlain, en la paroisse de Ste-Geneviève de Batiscan, le DOUZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin.

CHARLES DUMOULIN, Shérif.

Bureau du shérif, Trois-Rivières, 28 novembre 1911.

PROVINCE OF QUEBEC, District of Three Rivers. } Superior Court No. 94.

Sheriff's Sales

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Three Rivers, to wit :

LA BANQUE NATIONALE, Plaintiff.

vs.

ANTOINE VAUGEOIS ET AL., Defendants.

As belonging to C. N. Hurlbise, one of the said defendants, to wit :

The lots of land bearing the numbers sixteen (16), seventeen (17), eighteen (18), nineteen (19), twenty (20), twenty one (21), twenty two (22), twenty three (23) and twenty four (24), of ranges A and B, township Turcotte, of the Rivière aux Rats, in the county of Champlain, district of Three Rivers, and designated by the numbers sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty one, twenty two, twenty three, and twenty four, of the cadastre of the township Turcotte, situate in range A, and by the numbers sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty one, twenty two, twenty three and twenty four, of range B, in the same township Turcotte, on the official plan and book of reference of the registry office for the county of Champlain.

To be sold at the registry office of the county of Champlain, in the parish of Ste-Geneviève de Batiscan, on the TWELFTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

CHARLES DUMOULIN, Sheriff.

Sheriff's office, Three Rivers, 28th November 1911.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières. } Cour Supérieure No. 189

SAAD SHAAR, Requéant-Cession.

vs.

CAMILLE CHARLES, La Tuque, Failli.

AVIS est par le présent donné que le susdit a fait cession judiciaire de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers au Bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure du District de Trois-Rivières, conformément à la loi.

Une assemblée des créanciers du dit insolvable est convoquée pour avoir lieu au Palais de Justice des Trois-Rivières en la salle des audiences le CINQUIEME jour de DECEMBRE 1911, à DIX heures a. m. dans le but de nommer un Curateur et Inspecteur à la succession.

S. DUGAL, Gardien-Providoire.

Bureau de S. Dugal, 136 Notre-Dame, Trois-Rivières, 27 Novembre 1911.

La Force Depend des Aliments
Il n'y a pas de plus Riche Aliment que le Blé
Il n'y a pas de Nourriture Meilleure que la Farine.
Meilleure la Farine, Meilleur sera le Pain.

La Farine St. Lawrence représente ce qu'il y a de plus nouveau comme farine. Elle est fabriquée dans les moulins les plus modernes de l'Amérique du Nord, au point de distribution le plus économique au monde.

QUATRE MARQUES D'EGALE PURETÉ
"REGAL" "NATIONAL" "LAURENTIA" "DAILY BREAD"

The ST. LAWRENCE FLOUR MILLS COMPANY, LIMITED
Telephone Bell Main 7239 1110 Rue Notre Dame Ouest, Montréal

"La Farine St. Lawrence est Blanche et Pure comme le Lait"

Waterman's IDEAL Fountain Pen

C'est à la
Cie d'Imprimerie
& d'Immeubles,
No 25 DU PLATON,
que
THE GLOBE
TRADE
MARK
Vous trouverez
le plus beau choix
de Plumes Fon-
taines au plus
bas prix ::::

EXAMEN
SCIENTIFIQUE
DE LA VUE.

Exam. en des Yeux
Gratuit et Satis-
faction Garantie.

J. P. MEUNIER, O. D. Opticien
172, rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

A. D. CLOUTIER-
19, Des Forges, Trois-Rivières.

Toujours en magasin, toutes sortes d'Épicerie, Vins et Liqueurs, à des prix excessivement bas. Quelques prix spéciaux.

Sirop Coderre 15c la bouteille. Chevelurine de Paris 38c.
Poudre de toilette 25c pour 15c la bte. Vin canadien à 60c le gallon.
Gruau, paquets de 25c pour 20c. Biscuits village, 5c la livre.

AUSSE : Fruits et Légumes de toutes sortes.

C. J. N. Teasdale
MARCHAND DE NOUVEAUTÉS

Etoffe à Robes, Gants, Blouses, Lingerie de Dames, Etc.
SPÉCIALITÉ : Marchandises Noires.

180 Rue NOTRE-DAME, Trois-Rivières.

Trois-Rivières en Avant!

10 ENSEIGNES ELECTRIQUES 10
SERONT INSTALLÉES

GRATIS! GRATIS!

Pour les premiers 10 marchands des Trois-Rivières qui répondront à cette annonce. Vous ne payez que la consommation de la lumière.

Y a-t-il une expression plus flatteuse que celle de
VILLE LUMIERE.

Les Enseignes Électriques ajouteront ce qualificatif au nom historique des Trois-Rivières, attireront plus de promeneurs le soir, du commerce à ceux qui les emploieront et donneront une apparence plus active à la ville le soir.

Nous avons fait des arrangements avec la "Denis Advertising Signs Ltd" de Montréal, la plus grande manufacture d'enseignes Électriques au Canada.

Monsieur Holliday, leur expert en enseignes est ici et ira volontiers expliquer aux marchands les conditions jusqu'à ce que le nombre ci-haut mentionné soit ordonné.

Hâtez-vous,
North Shore Power Co.

Coin des Rues Des Forges & Notre-Dame.

A la Maison Ad. BALCER.

TOUJOURS DES REDUCTIONS.

Comparez ces Occasions à celles des autres Magasins.
50 et 75% Meilleur Marché que partout ailleurs.

Une Liquidation de Bottines en Feutre
Pour Hommes, Femmes et Enfants.

\$3.95 POUR Pantalons de 4. et \$5. Vendredi et Samedi	Bottines en Feutre pour Hommes, Valeur de \$5.00 pour	3.95	FOURRURES Hâtez-vous de venir les choisir pendant que vous en avez le Choix. Magnifiques Capots de Chat pour 50, 55, 65, 75 et \$85. 20 Pardessus doublés en rat, Collets en Loutre pour \$60.00
	Valeur de 4.00 et 3.50 pour	2.50	
	Valeur de 3.50, 3.00 et 2.50 pour	2.00	
	Bottines en Feutre pour dames, Valant 4.50 et 4.00 pour	3.15	
	Valant 3.00 pour	2.35	
	" 2.25 pour	1.65	
	Pour Garçons, Filles et Enfants, valant 2.50, réduites à	1.85	
	" 1.75 et 1.50 "	1.15	
	1,200 Paires de Pantouffles, pour Hommes, Femmes et Enfants, seront réduites de	30%	

Assortiment complet de Bottines à patins vendues à
10% de Réduction.

800 paires de Gants réduits de 15%

EN PLUS

Toute personne achetant une paire de Bottines en Feutre aura droit à une Réduction de **30%** sur le prix de nos Guêtres, remarquez que vous ne pourrez avoir qu'une paire de Guêtres pour chaque achat.

La lutte contre la mauvaise presse

Nous extrayons du Messenger Canadien un très fort article du Père Colclough commentant l'intention du mois de décembre, recommandée aux membres de l'Apostolat de la Prière : "la lutte contre la mauvaise presse."

"La presse... ça presse !" clamait Pierre l'Ermite dans son vivant et navrant rapport au congrès de la bonne presse à Paris en 1907. Oui, ça presse et d'autant plus que dans presque tous les pays du monde, les catholiques ne semblent pas le comprendre. Le Pape a beau multiplier les exhortations, les évêques ont beau élever une voix suppliante, tous les pasteurs des âmes ont beau déplorer les ravages opérés dans le troupeau commis à leur garde, les catholiques n'en continuent pas moins, chez nous comme ailleurs, à se désintéresser de la bonne presse et à faire vivre les journaux incouvenants.

— "Mais, quoi ? Y a-t-il donc de mauvais journaux au Canada ?"

La naïveté de cette question ne nous étonne pas; on pose d'équivalences pour les romans, les théâtres, etc., et Dieu sait jusqu'à quel point nous sommes débordés, submergés. S'il y a de mauvais journaux au Canada !... Il vaudrait mieux demander s'il y en a de bons et la réponse serait qu'il n'y en a guère.

Ce n'est donc pas de la presse étrangère que nous allons parler, mais de nos journaux canadiens et plus particulièrement de nos journaux de langue française, rédigés quelquefois par des catholiques à plus ou moins gros grain qui, parce qu'ils ne sont pas difficiles, facilement s'imaginent être en règle avec le public et avec leur conscience.

Les mauvais journaux

Un éminent prédicateur disait — reproduisant sans peut-être s'en douter l'opinion d'un commentateur du décret de Léon XIII sur "l'Index" qu'il voudrait avoir sous la main tous les livres de piété fide imprimés au dix-neuvième siècle pour en faire un seul feu de joie. S'il fallait au Canada brûler tous les journaux non seulement fides, mais à influence délétère au point de vue religieux, vous verriez quel incendie serait allumé.

Il y a deux grandes classes de mauvais journaux : 1. "le journal pervers" dans lequel sciemment, froidement, délibérément, les rédacteurs s'efforcent de vicier l'esprit public, de semer de mauvais principes, de fausser les consciences, de soulever les préjugés, de combattre ce qui est bien et de défendre ce qui ne l'est pas; 2. "le journal mercenaire", entreprise soit politique, soit commerciale, où l'aveugle esprit de parti et l'intérêt de la caisse priment les droits de la justice et de la conscience. Pour plus de clarté, appelons ces deux subdivisions de la presse domestiquée; "le journal partisan avant tout et le journal mercantile."

Les journaux de la première catégorie, ou journaux pervers, sont plutôt rares au Canada, mais il en existe seulement, comme on s'adresse à une population catholique, les rédacteurs, pour n'effaroucher personne, pour éviter les condamnations épiscopales et les sévérités de l'opinion publique, encore trop susceptible à leur gré, les rédacteurs sont forcés de n'administrer le poison qu'à petites doses, de sucrer et de dorer la pilule, de multiplier les bouiments et les cajoleries. On n'ose pas agir avec franchise, droguer à mort les lecteurs dociles et confiants mais on les empoisonne tout de même.

Les journaux de la seconde classe, "presse mercenaire, ne sont point mauvais par principe ou par tactique, mais ils le deviennent par intérêt. C'est une entreprise, et il faut qu'elle réussisse, qu'elle rapporte, qu'elle paye; il le faut à tout prix.

Le journal politique, le journal de parti, est-il donc défendu par l'Eglise? — Pas le moins du monde ! Mais "le journal partisan avant tout" contre, dit la loi morale. Il ne faut pas s'imaginer que tout est permis pour défendre une cause, même excellente, et faire triompher ses adhérents. La fin ne justifie pas l'emploi de n'importe quel moyen. Il y a certaines besognes devant lesquelles un honnête homme

recule : un avocat qui se respecte n'accueille pas avec le même sourire de complaisance tous les clients qui se présentent, il ne se constitue pas le défenseur des plus injustifiables ignominies. "Le journal partisan avant tout," qui, "per fas et nefas," par tous les moyens, bons ou mauvais, défend ses maîtres ou ses bailleurs de fonds, est un mauvais journal.

"La feuille mercantile vise un but commercial : elle cherche à faire de l'argent, le plus d'argent possible, afin d'assurer de beaux dividendes à ses actionnaires. Pour cela, il lui faut une grande circulation et un très grand nombre d'annonces. La circulation permet d'atteindre le public et de l'influencer. Au point de vue des idées, cette influence sur la multitude n'est pas du tout à dédaigner, elle peut même être considérable. On entend parfois dire que certains journaux trafiquent de cette influence, la mettent à l'enchère et l'accordent au plus offrant. Est-ce une calomnie ? Dans les cas particuliers une enquête sévère et impartiale pourrait seule autoriser à porter un jugement définitif. Mais ce qui est certain, ce qui est indiscutable, c'est que les journaux qui ont besoin de la foule flottent plus qu'ils ne dirigent les instincts populaires : ils éprouvent la démangeaison de tout dire, multiplient les nouvelles tendancieuses ou sensationnelles, font du potinage ou du reportage à outrance, développent et illustrent à foison la chronique scandaleuse. Enfin certaines annonces qui flairent plus ou moins bon, se glissent insidieusement et avec assez de facilité dans leurs colonnes.

"Le journal mercantile" doit-il être mis au ban de l'opinion comme mauvais ? — Il en est de celui-ci comme du "journal partisan avant tout." S'il pense à la caisse d'abord; s'il la met avant et par dessus tout le reste; s'il cherche "per fas et nefas," par tous les moyens licites ou non, à augmenter ses revenus, c'est un mauvais journal. Il y a bien des méthodes de faire de l'argent, mais toutes ne sont pas également recommandables; il en est que les commerçants honnêtes réprouveront toujours.

Le malheur pour nous, catholiques du Canada, c'est que la plupart de nos journaux sont des entreprises purement politiques ou commerciales; c'est que les éditeurs et rédacteurs ne savent guère résister à la tentation chaque jour renaissante; que, malgré les plus pures intentions subjectives, on outrepassé souvent en pratique les bornes légitimes. Sans doute un lecteur averti ne croit pas tout ce qu'il voit dans son journal, il en prend et surtout en laisse; mais la majorité des abonnés n'est pas en état de faire ce départ. Quand on débite les calomnies à pleines colonnes, quand les nouvelles s'accumulent pêle-mêle et sans le moindre contrôle, quand le scandale du reportage ne recule devant aucune audace, quand la rédaction cuisine les faits au goût de ses maîtres, assaisonne tout, bien comme mal, à la même sauce insipide ou fortement pimentée; quand les annonces tendent des pièges à la bourse ou à la conscience, le bon peuple, le gros public, ne peut se défendre contre les efforts débilissants de ce régime quotidien et meurtrier.

Les bons journaux

Le bon journal est celui qui dirige avec conscience un homme honnête et compétent. Sans doute, personne n'est infaillible dans la vie ordinaire, et le directeur le plus habile peut s'illusionner ou se faire jouer à l'occasion; c'est un accident presque inévitable dans la vie de journaliste. Mais le journal animé d'un bon esprit surveillé avec soin, rédigé de façon convenable, offre des garanties suffisantes pour inspirer confiance.

De même que le journal peut être plus ou moins mauvais, ainsi peut-il être bon à des degrés divers : 1. en se bornant à éviter ce qui est mal ou inconvenant; 2. en s'efforçant de faire prévaloir ce qui est bien.

Maints journaux se contentent du premier rôle qui est purement négatif, et gardent une correcte et froide attitude; ne pas pervertir insouciantement ni systématiquement le lecteur c'est déjà quelque chose et ce n'est pas si commun. Mais quand il s'agit de principes ou d'applications morales, les journaux de ce type ne sont guère batailleurs. Dans la crainte de

se compromettre, ils évitent la lutte, déclinent toute compétence, se débent avec plus de grâce que de vaillance. Inoffensifs d'ordinaire au point de vue religieux, ces journaux peuvent cependant, aux époques de crise, contribuer à endormir les catholiques dans une fausse sécurité. Sans doute, c'est encore mieux que de pactiser ouvertement avec l'ennemi, que de prendre les armes contre les intérêts catholiques, mais tout de même un tel programme n'est guère rassurant et cet idéal n'est pas très relevé. Méfions-nous toujours du bon journal à la fois indifférent et pusillanime.

Le bon journaliste de la seconde classe n'est pas un simple dilettante, mais un agissant. Il a conscience de son rôle et de la portée de sa parole; pour lui le journalisme est un sacerdoce. Il instruit consciencieusement ses lecteurs, il n'hésite pas à prendre fait et cause pour ce qui est bien, à combattre sans trêve ni merci ce qui est mal. Toujours il est à l'avant-garde, et si la lutte s'engage, on est certain de le trouver au champ d'honneur. Il ne remporte pas chaque fois la victoire, car sur cette terre les soldats de la bonne cause ne sont pas nécessairement invincibles. D'ailleurs il y a des défaites que les vaincus du moment n'échangeraient pas contre le plus glorieux triomphe... dans le camp adverse.

Tout le monde n'est pas apte au rôle de journaliste dans cette dernière classe : il y faut de l'intelligence, du tact et du courage. De l'intelligence, afin d'embrasser une doctrine sûre et de pouvoir la défendre convenablement; du tact, afin de choisir judicieusement les moyens d'action, afin d'éviter les polémiques inutiles ou purement personnelles; du courage, afin de ne pas reculer devant la tâche ardue, de ne pas capotter devant les sarcasmes et les railleries, quand il s'agit de défendre la vérité.

Notre devoir à l'égard des journaux

Il est facile, après les distinctions précédentes, de déterminer le devoir de tout bon catholique à l'égard des journaux.

Pour la première classe de mauvais journaux, la presse perverse, il n'y a pas à hésiter : boycottez impitoyablement. A moins que les devoirs d'état ne vous y obligent, gardez-vous d'acheter un tel journal; ne laissez point vos domestiques l'introduire dans votre maison; dites franchement à vos amis et à qui voudra l'entendre que vous ne tolérez pas ce journal chez vous; avertissez vos fournisseurs que vous vous dispenserez de leurs services s'ils continuent de l'offrir en vente. Le journal pervers recrute sa principale clientèle parmi les catholiques : si la vente baisse, les rédacteurs comprendront vite qu'ils doivent mettre une seconde sourdine à leur zèle exubérant, ou s'approprier à tomber sans gloire sur le champ du déshonneur.

Quant à la seconde classe de mauvais journaux, "le journal partisan avant tout et le journal mercantile," il faut, avant de l'introduire sous votre toit, vous résigner d'avance à faire chaque fois le travail de surveillance dont les rédacteurs se sont dispensés. Le journal ne paraîtra sur la table de famille qu'après avoir été scrupuleusement examiné. Ce n'est pas tout : quand on se sera permis des incongruités, il faut alors prendre votre bonne plume de Tolède et signaler au directeur le manque de vergé. Si ça ne change pas, on laisse alors le torchon dans la rue et il n'y a plus à se gêner pour faire connaître la décision à ses amis et même pour protester en public. C'est un service à rendre : quand on frappe à la caisse, le journal mercantile comprend tout de suite ce que cela signifie et il n'hésite pas à changer ses méthodes d'exploitation.

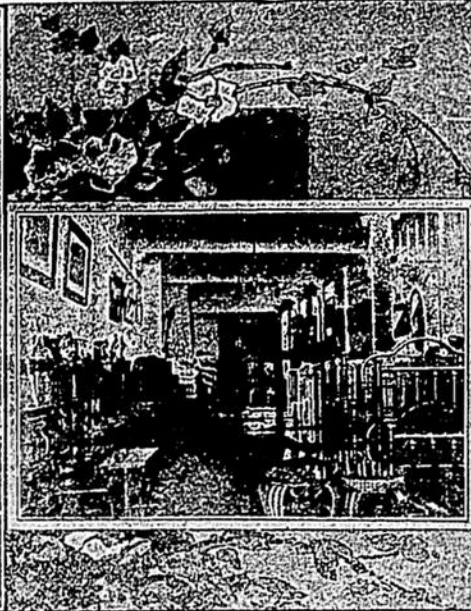
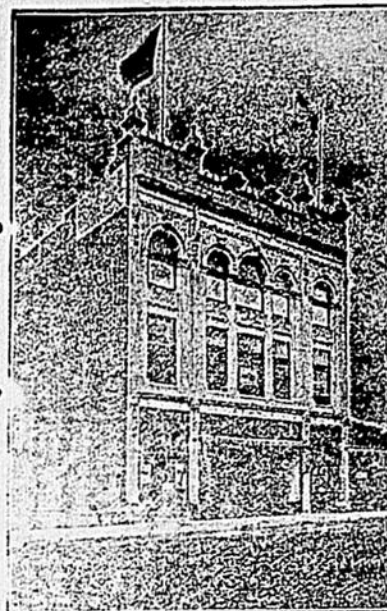
Le bon journal qui reste sur la clôture de la neutralité peut être toléré, car il respecte ses lecteurs. Tout de même, quand vous remarquez le petit jeu d'escamotage, écrivez tout de suite au directeur pour lui demander pourquoi il ne traite pas tel sujet très actuel et s'il a vraiment peur de dire ce qu'il pense. Quand on comprendra, au journal que le public désire que l'on parle de telle question et dans tel sens, la clôture de la neutralité sera probablement franchie. Les hésitants ne demandent pas mieux qu'on les stimule et les encourage à bien faire. Si le directeur s'excuse et se dérobe, alors, il n'y a plus à user de ménagements : le journal a changé de catégorie, qu'on le dénonce.

Quand au journal de la dernière classe, le journal franchement catholique, on doit l'aider, l'encourager, le défendre et le propager. Il ne faut pas que l'on dise des Catholiques du Canada ce qu'avec raison l'on a pu dire en d'autres pays : qu'ils épargnent leurs ennemis et frappent sur leurs meilleurs défenseurs.

Oh ! si chacun accomplissait son devoir pendant quelques semaines, il y aurait du changement dans les journaux. Et c'est là ce que le Pape et les évêques désirent des fidèles quand ils parlent de la lutte contre la mauvaise presse. Nos catholiques sont trop apathiques : ils laissent le pre-

NOUS MEUBLONS LES MAISONS

Pour tous les appartements y compris Préferts, de la Cuisine au Grenier.



Luxe,

Confort

— ET —

Nécessité.

Depuis \$50.00 à \$500.00

Soit au comptant ou à Crédit.

MAGASIN : 42 Du Platon.
Entrepot: 103 Des Forges

A. LAURIN & Cie

Si vous avez à coeur le progrès de la ville des Trois-Rivières et du district, tenez vous au courant de toutes les questions qui nous concernent.

ABONNEZ VOUS AU
"BIEN PUBLIC"

Journal qui discute librement
les Intérêts du peuple libre.
\$1.00 - - - PAR ANNÉE.

mier écrivain venu attaquer et dénaturer la doctrine et les faits : ils tolèrent qu'on tourne en ridicule nos pieuses coutumes et nos belles traditions. Ouvrons les yeux, rendons-nous compte de nos responsabilités et agissons.

Edgar COLCLOUGH, S. J.

Connaissances Utiles

Il y a 2750 langues.
Il meurt 2 personnes par seconde.

La durée moyenne de la vie humaine est de 31 ans.

L'eau des rivières parcourt sept milles à l'heure.

Un vent modéré sept milles à l'heure.

Une tempête 36 milles à l'heure.

Un ouragan 80 milles.

Une balle fait 1000 milles à l'heure.

Le son parcourt 743 milles à l'heure.

La lumière 192,000 milles par seconde.

L'électricité 288,000 milles par seconde.

Le premier bateau à vapeur sillonna l'Hudson en 1807.

Le premier vaisseau en fer fut construit en 1830.

La première allumette chimique fut faite en 1829.

L'or fut découvert en Californie en 1841.

On fit usage d'une locomotive pour la première fois en ce pays en 1820.

La première presse à imprimer aux Etats-Unis fut introduite en 1626.

Le premier almanach fut imprimé par Geo Ven Purbach en 1460.

Avant 1776 le colon était tout filé à la main sur des rouets.

Un mille carré contient 640 acres.

Un acre de terre contient 4840 verges carrées.

Le premier engin à vapeur fut importé d'Angleterre en 1653.

Un mille a 5280 pieds ou 1760 verges de long.

Une brassée est de 6 pieds.

Une lieue est de 3 milles.

Une coudée est de deux pieds.

Une grande coudée est de 11 pieds.

Un baril de fleur pèse 160 livres.

Un baril de lard pèse 200 livres.

Un baril de poudre pèse 25 livres.

Une tinelle de beurre pèse 84 livres.

Un minot de blé et les fèves pèsent 60 livres.

Un minot de blé d'inde, de seigle ou de graine de lin pèse 50 livres.

Un minot de sarrasin 52.

Un minot d'orge, 48.

Un minot d'avoine, 34.

Un minot de son, 35.

Un minot de gros sel, 85.

AVIS DE FAILLITE

Vente à l'Enca

Dans l'affaire de

ARMAND LAVERGNE,

Marchand de Grains, Grand'Mère.

FAILLITE.

AVIS est par le présent donné que MARDI, le 28 novembre 1911, à ONZE heures, a. m., sera vendu à l'Enca public au No. 136 rue Notre-Dame, Trois-Rivières, l'actif suivant.

Farines, Son, Sel, Etc.... \$156.66

Ameublement..... 83.00

Un Safe Taylor..... 95.00

Crédits suivant liste..... 620.80

\$1,255.46

Conditions de vente, argent comptant.

Pour plus amples informations s'adresser à

S. DUGAL,

Curateur.

Bureau : 130 Rue Notre-Dame, Trois-Rivières, Qué.

Chantez-donc ?

Dans son magistrale ouvrage "Le Marquis de Montcalm" p. 62, M. Chapais cite le passage suivant extrait du journal de Montcalm : "On est sur le vaisseau d'une manière édifiante, on y prie Dieu trois fois par jour, le matin, le soir avant que l'équipage soupe et on dit les litanies de la Vierge à l'entrée de la nuit. A chaque fois on prie Dieu pour le roi, pour l'équipage et on termine toujours les prières par des cris de *Vive le roi*. Les dimanches et les fêtes on dit vêpres sur le pont afin que tous l'équipage puisse y assister, même sans quitter les manœuvres."

A la suite de ces lignes écrites par Montcalm, le grand général qui savait se battre et qui savait prier. M. Chapais fait des réflexions qui sont bien celles d'un philosophe chrétien en même temps que d'un poète : "Ce devait être un émouvant spectacle que ces prières et ces cérémonies du culte, offertes au créateur des mondes, sur un fièle navire, perdu entre l'immensité des cieux et l'immensité des flots. Et l'on se sent le cœur serré quand l'on songe que tout cela a sombré dans le naufrage des institutions et des croyances."

Oh ! oui, quel triste naufrage pour la France ! Au temps de ses rois, la France priait et grandissait ; aujourd'hui, sous le drapeau de la Révolution, elle décline, décline sans cesse, parce qu'elle ne prie plus, parce qu'elle ne croit plus.

Je me trompe, elle croit encore la pauvre France, — je parle de la France maçonnique — mais sa croyance ce n'est plus de la foi, c'est simplement de la crédulité. Elle croit bêtement aux sorcelleries, aux voyantes, aux tireuses de cartes, aux devins, aux divineresses, aux chiromanciens, aux chiromanciens, aux sorciers, aux sorcières.

Paris, dit le "Bien Public" de Gand entretient beaucoup plus de sorciers et de sorcières que de médecins et de pharmaciens.

"Un ancien fonctionnaire de la préfecture de police, M. Naudin, dit le même journal, qui a pris sa retraite comme chef de division au cabinet du préfet, s'est depuis, occupé de la sorcellerie parisienne, et il calcule, en prenant pour base le nombre des cabinets et la moyenne des prix de consultation, que le Parisien spectateur et fraudeur qui prend des Bastilles d'assaut, chasse les rois ou leur coupe le cou ne croit ni à Dieu ni au diable, consomme chaque jour environ deux cent mille francs d'astrologie, de prédictions magnétiques, d'arrêts du destin résultant de la manipulation d'un jeu de piquet, de portraits, graphologiques, de chiromancie et d'occultisme. Si ces calculs sont exacts les profits de la sorcellerie parisienne s'élèveraient à 73,000,000 de francs par an !"

Chantez donc, messieurs du "Pays" les progrès de la France républicaine, de la libre-pensée, et moquez-vous de l'auteur de "Montcalm" ainsi que de la Providence qui nous a épargné la barbarie et les bêtises de la Révolution.

CANADIEN.

On demande un teneur de livres, sachant la claviergraphie. Références exigées. Bon salaire.

S'adresser par lettre à :
B. P. Casier 180
Les Trois-Rivières.

**Abonnez-vous au
"Bien Public"
journal indépen-
dant et toujours
intéressant.**

\$1.00 par année

SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN

Sac à Eau Chaude, Sac à Glace,

Chaufferette Japonaise, Poêle à l'Alcool

Venez voir notre Assortiment.

LE PHARMACIEN WILLIAMS,**No. 20 RUE HART.**

Et puis toutes les religions sont bonnes, n'est-ce pas ?

Et dire que c'est au coin de la rue qu'on me la posait cette sottise question, et par une pluie battante encore pendant que j'attendais le tramway !

Un moment vraiment pour discuter alors qu'il vous tombe des clous sur la tête et que vous ragez contre ces lambins de tramways qui mettent un malin plaisir à ne pas venir quand vous voulez les prendre !

Ah ! il faut vous dire que j'avais fait la rencontre d'un bon Canadien, gros commerçant, mais plus fort sur le prix des patates et du fromage que sur les questions religieuses. Il était un peu excusable après tout, ayant vécu, depuis de longues années, parmi les protestants d'Ontario et des Etats. Et c'est avec une conviction sereine qu'il venait de me lancer cette bourde : toutes les religions sont bonnes, n'est-ce pas ?

— Nous verrons ça tout à l'heure, lui dis-je. Voici enfin notre tramway ! Montons, s'il y a de la place !

Nous escaladons le marche-pied. L'intérieur était bondé ; mais comme dirait un actionnaire de la Compagnie quand il y a de la place pour cinquante il y en a bien pour cent. A force d'user des coudes, nous finissons par nous faire une trouée jusqu'à l'intérieur.

Répondre à mon compagnon, je ne pouvais pas y songer pour le moment menacé que j'étais par deux formidables épingles à chapeau toujours en mouvement pour me crever les yeux, et agacé par une plume d'autruche qui me caressait le nez. Je pestais donc contre les chapeaux et celles qui les portent, quand le conducteur cria : St-Jaurent !

Je profite du remous qui se fait pour guetter un siège, je me glisse... et me voilà enfin assis à côté de mon ami.

— Comme ça, vous croyez que toutes les religions sont bonnes ? Ce n'est pas votre vieux curé je suppose ? — Ah ! mon curé et ses catéchismes, il y a la belle lurette que je les ai perdus de vue. Que voulez-vous, je portais encore les culottes courtes quand je quittai Québec pour commencer mon tour d'Amérique. En voyageant on en entend de toutes sortes.

— Oui, et surtout pas mal de faussetés.

— Comment ? mais alors ce ne serait pas vrai que toutes les religions sont bonnes ?

— Non, c'est une erreur qui court le monde, et personne ne la colporte avec autant de zèle que ceux qui ne pratiquent pas. D'ailleurs je vais vous le prouver.

Tenez, supposons que votre femme aille s'acheter une robe...

— Vraiment on dirait que vous la connaissez aussi ma femme... les robes, les robes, c'est son fort.

— Elle est comme les autres femme voilà tout, continuons. Le marchand présente à votre femme différentes étoffes de soie, de laine, de coton ; les unes sont finement travaillées, les autres sont bonnes tout au plus à confectionner des torchons. "Bah ! dit votre femme, donnez moi n'importe laquelle, elles sont aussi bonnes les unes que les autres." Que penserait le marchand, que penseriez-vous vous-même ?

— Ah, pas de danger qu'elle parle ainsi, pour des robes elle est bien que trop regardante.

— Mais enfin, si elle le faisait !

— Pour le coup, elle aurait achevé de perdre la tête.

— Eh bien, en disant que toutes les religions sont bonnes, c'est un langage qui n'est pas plus sensé. Lisez-vous les journaux ?

— Oui, tous les jours, pour me tenir au courant des affaires.

— Alors vous avez appris qu'il circule actuellement de faux billets de cinq piastres ?

— Oui, j'en ai eu la description, et même j'ai eu peur un instant de m'être fait rouler.

— Comment vous ne voulez-donc pas les accepter ?

— Quoi ! accepter des billets qui sont faux ? Pour qui me prenez-vous ? Je ne suis pas si bête ?

— Ainsi vous les refusez ? Pourquoi ?

— Pourquoi ! Mais ça saute aux yeux : les banques ne les acceptent pas ; ce ne sont pas elles qui les ont émis.

— Vous parlez d'or, mon ami. Eh bien, il n'y a aussi de vraie religion que celle qui est mise en circulation par le grand banquier, qui est Dieu. Toutes les autres sont fausses.

— Vraiment ?

— Comme je vous le dis. Mais savez-vous bien ce que c'est que la religion ?

— Oh ! c'est comme qui dirait la manière de servir Dieu.

— Pas mal. Or il n'y a pas cinquante six manières de servir Dieu ; il n'y en a qu'une.

Vous avez, je suppose, un domestique, vous l'avez engagé pour planter et cultiver des rosiers dans votre jardin. Cet imbécile au lieu de rosiers, couvre votre parterre de pissenlits et de patates. Quand vous en apercevez vous lui en faites la remarque. "Monsieur vous répond-il, des pissenlits ou des roses qu'est-ce que ça peut bien faire ? — Ce que ça peut bien faire malotru ? cela fait ce que je veux être servi comme je l'entends ; à prendre tes claques et décampe. Des pissenlits ou des roses qu'est-ce que ça peut bien me faire ? Ce sont des roses que je veux et non des fleurs de pissenlits ou des patates !

Or Dieu aussi nous a dit comment il voulait être servi.

— Or alors ça change les affaires.

— Dieu a parlé, il a envoyé son fils, et Notre-Seigneur a établi une église, une seule. Ouvrez bien tes deux oreilles.

Il a dit à Pierre : "Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église, ... Allez ! enseignez toutes les nations. Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise, me méprise."

Donc, Jésus-Christ a établi une église, une seule, car il n'a pas dit : je bâtirai mes églises, mais mon église. Cette église est gouvernée par Pierre et ses successeurs ; celui qui n'écoute pas Pierre n'obéit pas à Dieu : celui qui ne sert pas le bon Dieu comme Pierre enseigne de le servir, celui-là ne sert pas Dieu comme il veut être servi. Celui-là plante des pissenlits au lieu de cultiver les roses. Comprenez-tu ?

— Parfaitement.

— Et maintenant pour te convaincre que la religion catholique, romaine, est bien la vraie, ouvre les yeux. Car Dieu, pour déjouer tous les faussaires et ne pas nous laisser tromper, a mis sa marque de fabrique, son sceau sur la religion : de sorte que toutes contre-façon est impossible. C'est l'unité dans la doctrine, c'est la sainteté.

Voilà trois ans et plus que la religion protestante existe. Où sont ses saints ? où sont les miracles opérés par les protestants ? Où sont mêmes les sanctuaires protestants où les miracles éclosent comme à Ste-Anne de Beaupré, à Londres ?

— Mais alors, tous les protestants s'en iront tous chez le diable ?

— Pardon je ne dis pas cela. Il est vrai que les billets de banque, s'ils sont faux ne sont jamais payés ; mais Dieu est moins dur. Quand quelqu'un vit honnêtement dans la religion fautive, et qu'il est de bonne foi, le bon Dieu aura pitié de lui. Car le bon Dieu ne demande pas l'impossible.

Ainsi, mon ami, comme il y a de faux billets de banque, il y a de fausses religions qui ne valent rien. Donc toutes les religions ne sont pas bonnes.

— "Rue Guy : changez de char" crie le conducteur.

Je salue cet ami de rencontre, qui me répond par une vigoureuse poignée de main — Merci, monsieur le curé, j'irai vous voir bientôt pour m'instruire encore... et me confesser... car entre nous voilà longtemps que je ne plante pas même des pissenlits dans le jardin du bon Dieu.

— Au revoir.

B. P. de la Chine

Notre drapeau de Chouaguen

A la prise de Chouaguen, le 14 août 1756, les drapeaux des régiments de Shirley, de Pepperell et de Schuyler, de la milice de la Nouvelle-Angleterre, et de deux régiments de la vieille Angleterre tombèrent aux mains des Français.

Le soir même, Montcalm dépêcha au marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, un officier pour lui porter ces glorieux trophées.

Le marquis de Vaudreuil fit déposer deux de ces drapeaux dans la principale église de Montréal, deux autres dans la cathédrale de Québec et le cinquième dans l'église des Trois-Rivières.

Ce drapeau de Chouaguen, l'avons-nous encore ?

La Confiance est de l'Argent

C'est un vieux principe qui n'a jamais cessé d'être vrai, dit l'"Echo de New-Bedford," et plus maintenant, peut-être que jamais.

Si vous voulez réussir, il faut inspirer confiance à ceux avec lesquelles vous êtes en affaires. On ne traite pas avec des gens dont l'honorabilité ou le savoir laissent à désirer, mais on confierait toute sa fortune à celui dont on est sûr. Les offres et les propositions avantageuses vont, d'instinct, à ceux qui fournissent des preuves de compétence et de sagesse.

C'est à vous de faire le nécessaire pour posséder ces qualités qui attirent à elles tout ce qui est intéressant et profitable, les faveurs et les préférences qui se résolvent en bénéfices. De même que l'aimant attire toutes les parcelles d'acier qui se trouvent dans son voisinage, la confiance, avec la même vigueur, attire à soi toutes les opérations lucratives qui entrent dans le champ de son influence.

"La meilleure manière d'inspirer confiance aux autres, c'est d'en avoir en soi-même," affirme un auteur dont le nom m'échappe.

Miseremini mei

Parmi les âmes qui se sauvent, il en est fort peu qui n'emportent pas de ce monde des dettes considérables envers la justice divine. Il y a donc apparence, surtout si la mort a frappé récemment parmi vos proches ou vos amis, que la plupart de vos défunts sont en purgatoire. Or, ce qu'ils souffrent en purgatoire, ou ne saurait le raconter. Nous apprenons de saint Augustin — dont cent révélations faites par Dieu à ses saints confirment la doctrine — que "de nos peines de ce monde, non seulement des peines qu'on subit, mais de celles qu'on imagine aucune ne saurait égaler les peines de ce lieu-là." Et pourtant vous savez si l'on peut souffrir sur la terre !

Quoi donc alors ? que faites-vous, si, pleurant sur vos morts, vous négligez de prier pour eux ? Vous visitez leurs tombes ; vous faites des frais pour les orner ; vous les couvrez de fleurs ; c'est bien, cela vous plaît et vous console. Mais si c'est tout, de quoi cela sert-il aux défunts ?

Croyez-vous qu'ils soient soulagés par le parfum de vos roses ? Et vos larmes descendent-elles jusqu'à eux pour éteindre ou pour diminuer les ardeurs du feu qui les brûle ? Oh ! nature aveugle et insuffisante ! Oh ! compassion stérile ! On loue les morts et on n'assiste pas les morts ! On gémit de ne plus les avoir là où l'on est, et on ne les console pas là où ils sont ! On leur compose des épitaphes, et on ne fait pas d'aumônes pour eux ! On fait graver leurs noms, et l'on ne se soucie pas que ce nom soit bientôt inscrit au livre de la vie éternelle ! On passe de longues heures au cimetière ; on n'en passe pas une seule à l'église. On a sous la main des trésors d'expiation et de rédemption ; on a mille bonnes œuvres, mille secours ; on a la jeûne, les pénitences, les pauvres, les malades ; on a les indulgences, les sacrements, la messe ; on a la Messe ! le sang versé de Jésus-Christ l'expiation universelle, le salut du monde ! Et l'on ne puise pas dans ces trésors ouverts, et on laisse, sans leur répondre, ces âmes souffrantes crier vers nous : "Prenez-nous en pitié ; quand vous ne ferez que tremper le bout de votre doigt dans l'eau sortie du cœur du Christ, pour nous en verser une goutte sur la langue, vous nous rafraîchirez dans ces brasiers atroces : *Miseremini mei*..."

MGR GAY.

PERDU

Vingt piastres dont un billet de dix et deux de cinq. Prière de rapporter chez le notaire Lebrun. Récompense promise.

Heures de Consultation :
De 1.30 à 4 p. m.
De 7.00 à 8 p. m.

TEL. BELL, 9

Heures du Dimanche :
9 à 10 et 11 à 12 a. m.
3 à 6 et 7 à 8 p. m.

PHARMACIE BADEAUX

4 Rue Céline,
(St-Prospér, entre
Niverville et Bonaventure)

Médecine brevetée, Parfums, Articles de toilette, Chocolats, Etc., Etc. Tout de première qualité. Attention spéciale aux ordonnances de MM. les Médecins.
Dr J. M. BADEAUX, Prop.

28 RUE STE-MARIE,

Téléphone 585

La Confiance ne vient pas sans les Preuves ;
Pour vos entreprises, constructions de tout genre

Adressez-
vous à

Anselme Dubé,

CONTRACTEUR GÉNÉRAL

Vous serez satisfaits

La Banque Provinciale DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en Juillet 1900.

SIEGE CENTRAL : 7 et 9 PLACE D'ARMES, MONTREAL, CANADA

BUREAU DE DIRECTION

Président : M. H. LAPORTE, Vice-Président : M. W. F. CARSLLEY
Monsieur G. M. BOSWORTH, Honorable L. BEAUBIEN
Monsieur ALPHONSE RACINE, L. J. O. BEAUCHÉMIN
Monsieur TANCREDÉ BIENVENU.

BUREAU DE CONTROLE

(Commissaires censeurs)

Prés. : Hon. SIR ALAN LACOSTE, Vice-Prés. : Dr R. P. LACHAPPELLE
Hon. SIR LOMER GOVIN

Gérant Général : TANCREDÉ BIENVENU

Inspecteur : J. W. L. FORGET. Asst. Insp. J. A. TURCOT.

La Banque Provinciale du Canada, accepte les comptes d'épargne depuis \$1.00 Elle paie l'intérêt sur les dépôts 2 fois l'an. Elle est la seule Banque Canadienne Française dont le département d'épargne est contrôlé par un bureau de Commissaires-Censeurs.

Vous pouvez aussi déposer votre argent sur Certificat de Dépôt spécial, payable à huit jours d'avis et obtenir un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 3 1/2 p. c. l'an, suivant le terme pendant lequel la somme sera restée en dépôt, savoir : 3 mois, 3 p. c. 6 mois, 3 1/2 p. c. 12 mois 3 3/4 p. c. Il n'est émis de certificat toutefois que pour une somme de \$500 ou plus.

SUCCURSALE AUX TROIS-RIVIÈRES

BUREAU : 56 RUE DES FORGES,
GEORGES PELLERIN,
GÉRANT.

J. A. MILOT

Tél. Bell 253

J. A. F. MILOT

Pourquoi ne pas Economiser votre Argent ?
C'est si facile !!! Si vous allez chez

J. A. MILOT,

EPICIER LICENCIÉ
EN GROS ET DÉTAIL.

Coin St-Georges et St-Philippe.

Là on vous donne toujours une marchandise de première
qualité, au prix les plus bas. Une visite vous en convaincra.

Spécialités : Beurre, Fromage, Grains, Céréales, etc.



CLOCHES DUBUISSON, FILS, PARIS, France.

Accord parfait et tons garantis, sans retouches après la coulée, Montées Battant-Lancer et Retro-Lancer, nous garantissons la mise en branle d'une grande facilité. Ces cloches sont remarquables par leurs sons moelleux et leurs parfaites harmonies. Monteur Compétent. Plusieurs Carillons en usages donnent pleine et entière satisfaction.

Importation directe de tous les Ornaments d'Eglises, Calices, Ciboires Bronzes, etc. de l'une des plus grandes maisons : La Société Catholique des Ornaments d'Eglises de Paris, France.

Aussi Statues Religieuses, Chemins de Croix, en relief, en tous genres et en toutes matières, Plâtre, Carton Romain, Terre Cuite, Bois, Pierre, Marbre, Bronze d'Art, Fonte de Fer, Zinc etc. MM. les Curés sont invités à venir visiter notre magasin. Spécialité : Or Français en feuilles pour Décoration d'Eglises, Etc.

ARTHUR BEAUDOIN,

Importateur et Seul Agent pour le Canada.

49, RUE ST-ANTOINE, (Près du Marché.) Trois-Rivières.

Poêle New Perfection

VOICI LE POELE QUI A FAIT SES PREUVES
COMME PARFAITEMENT SATISFAISANT.

Retournable s'il ne donne pas satisfaction.

J. B. LORANGER, Marchand de Fer,
24 BADEAUX, 3-Rivières.

Pour vos EPICERIES allez chez

Bel efeuille & Giroux,

MARCHANDS LICENCIÉS

GROS ET DETAIL

Coin Des Forges et Hart

Téléphone 310



Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'Agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la sœur, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir.—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix \$3.00 l'acre. Devoir.—Devra résider six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forcé les droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre.

Devoir.—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

Charbon.—Les droits de mine de charbon peuvent être loués pour une période de 21 ans pour un loyer annuel de \$1.00 l'acre. Un postulant ne peut en acheter plus de 2,500 acres. Royauté, cinq cents la tonne qui devront être perçus sur le charbon miné.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.
N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

ON DEMANDE

Un jeune garçon de 12 à 13 ans comme commis.
S'adresser au Patinoir St-Louis de 7 à 8 heures le soir 102 rue Plaisante



Commencant le 8 Octobre les trains laisseront la gare des 3-Rivières comme suit

POUR MONTREAL, Qué.

Train No.	Partira à
364	6.30 a.m. jours de semaine seul.
350	11.35 a.m. " " " "
352	3.44 p.m. tous les jours
354	2.50 a.m. tous les jours
366	6.15 p.m. dimanche seulement

POUR QUEBEC.

Train No.	Partira à
355	3.24 a.m. tous les jours
361	7.00 a.m. jours de semaine seul.
351	12.33 p.m. " " " "
353	4.13 p.m. tous les jours
363	6.30 p.m. dimanche seulement

Pour Shawinigan et Grand'Mère.

Train No.	Partira à
377	6.50 a.m. jours de semaine
383	12.45 p.m. dimanche seulement.
379	12.55 p.m. jours de semaine
385	4.30 p.m. " " " "
381	7.00 p.m. dimanche seulement.

POUR GRANDES PILES

Train No.	Partira à
371	10.15 a.m. jours de semaine seul.
373	4.30 p.m. " " " "

Pour nouveaux indicateurs et autres Informations s'adresser au bureau de ville No. 178 rue Notre-Dame, Téléphone 39.

D. CHENEVERT, Agent.

Voix Canadiennes : VERS L'ABIME

VIENNENT DE PARAÎTRE

ome V : Suite de la question Laval ; et tome VII : Documents officiels et inédits sur les conflits scolaires dans le Nord-Ouest Canadien.

Par ARTHUR SAVAÏTE

haque vol. in-8 - - - \$1.75

Ont déjà paru de cette collection importante :

LE TOME I et son supplément : **Causeries franco-Canadiennes.** Conflits politico-religieux, réédité et fortement augmenté, vol. in-8 - - - \$1.75

Sous presse—TOME II. **Voix Canadiennes : Vers l'Abime,** 2e édition revue et considérablement augmentée, conflits politiques et religieux, W. Laurier, Biens de l'église, tri-centenaire, canadiens, libéralisme, fort vol. - - - \$1.75

LE TOME II. **Conflits politico-religieux : Mémoires et autres documents** - - - \$1.50

LE TOME III. **Mémoires divers ; Programme catholique ; Influence indue, etc.** Vol. in-8 - - - \$1.50

LE TOME IV. **Les Conflits Universitaires.** L'Université Laval à Québec et Montréal : Ecole de Médecine, Plaidoyers divers. In-8 - - - \$1.75

LE TOME V. **Decrets Pontificaux,** condamnation de l'Ecole de Médecine, ses appels ; documents épiscopaux ; l'enquête de Mgr Smeulders ; solution ; Procès du Dr Landry. In-8 - - - \$1.75

Sous presse, TOME VI. Mgr Lafèche, évêque des Trois-Rivières, curriculum vitae : ses démêlés avec Laval et l'Archevêque de Québec. Division de son diocèse ; sa fin sainte et glorieuse. Vol. in-8 - - - \$1.75

En préparation, TOME VIII. Suite des Conflits Scolaires dans le Nord-Ouest Canadien, mise à point de la question scolaire de son origine à nos jours. In-8 - - - \$1.75

EN VENTE A LA LIBRAIRIE

J. A. CHARBONNEAU,

27 rue Du Platon, 3-Rivières.

L'Enseignement bilingue au Manitoba

Les journaux nous rapportent qu'un jugement d'une grande importance vient d'être prononcé par l'honorable juge Prud'homme, du Manitoba, dans une cause où il s'agit du maintien des écoles bilingues en cette province.

Le juge Prud'homme avait à se prononcer sur un appel contre la Commission Scolaire de Union Point, Manitoba, pour avoir négligé de retenir les services d'un instituteur qualifié, aux termes de règlements prescrits pour les écoles bilingues, arrêt par lequel chacun des commissaires d'écoles a été condamné à payer une amende de \$20. et les frais.

"En commençant à examiner cette affaire au mérite," dit le juge Prud'homme, "je dois d'abord dire que je saisis toute l'importance de la question délicate que comporte le cas et je me rends compte de la responsabilité que je dois assumer. J'ai apporté beaucoup de soin à ma tâche ; d'autant plus que ceci étant le premier procès du genre soumis au cours, je n'ai pas eu l'avantage d'avoir des précédents pour me guider."

Puis le juge rappelle brièvement l'histoire de la langue française au Manitoba.

"La chose est bien connue, dit-il, l'Ouest a été découvert dès l'an 1743, par des explorateurs français, qui construisirent des forts, qui remonterent nos rivières dans leurs canots et qui escaladèrent les pics neigeux des montagnes Rocheuses. Leur infatigable activité et leur énergie indomptable s'exercèrent sur la moitié d'un continent, au milieu de périlleux tribus sauvages. Leurs audacieuses expéditions et leurs étonnantes aventures dans le pays de l'Ouest, qui était alors inconnu, sont encore l'objet de notre juste admiration. Ils furent les premiers des peuples européens qui introduisirent leur langage dans ce pays. Ils étaient accompagnés et furent suivis par des missionnaires français, qui, au prix des plus héroïques sacrifices, évangélisèrent jusqu'aux régions polaires, les indiens errants. Lorsque les marchands de fourrures envahirent l'Ouest en rivaux, une bonne partie des officiers et des hommes furent attachés à la province de Québec par la fascination de la vie libre et les dangers de l'Ouest sauvage. Ces Canadiens-français pénétrèrent ainsi dans toutes les parties du pays. Quand la compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest s'amalgamèrent, en 1821, un bon nombre de leurs employés perdirent leurs situations, parce que leurs services n'étaient plus requis. La plupart d'entre eux étaient des Métis-français ; ils s'établirent sur les bords de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine et ils furent le noyau des premières paroisses de Manitoba."

"Lorsque le Manitoba entra dans la Confédération, en 1870 la population était à peu près également composée de gens parlant le français et l'anglais."

Après avoir relaté les diverses lois qui ont été faites sur l'usage du français dans les écoles du Manitoba, le juge cite la loi Greenway de 1887, qui dit :

"Lorsque dix élèves dans une école parleront le français ou une autre langue outre que l'anglais, comme langue maternelle, ou donnera l'enseignement à ses élèves en français ou dans telle autre langue et en anglais, en suivant le système bilingue." Chapitre 26, Sec. 10.

"Ceci est encore loi et cette section se trouve textuellement dans la section 224 du chapitre 143 des Statuts révisés de Manitoba, tel chapitre étant l'Acte des Ecoles Publiques."

Puis il énonce le programme des études dans les écoles bilingues approuvé par le Bureau Consultatif.

"Je crois qu'il est évident, que le but de la section 224 est que : du moment où il y a dans une école dix enfants, en âge d'aller à l'école, fréquentant cette école, et parlant le français, ces dix enfants ont droit à l'enseignement en français et en anglais sur le mode bilingue. Cette section ne fait pas de l'enseignement du français un simple auxiliaire, un gradin d'escalier pour l'enseignement de l'anglais, mais les deux langues doivent être également enseignées, et tel enseignement

doit être donné en français et en anglais. La méthode bilingue française-anglaise consiste, si je la comprends bien, à enseigner à l'élève en français d'abord, et quand il a compris le sujet dans sa propre langue, à lui enseigner l'équivalent en anglais, de telle sorte que l'enseignement des deux langues marche de pair et qu'on infuse dans sa jeune intelligence, degré par degré la connaissance du français et de l'anglais."

"Le département de l'éducation n'a adopté aucune règle dans la procédure à suivre pour transformer une école ordinaire en une école bilingue française-anglaise. Ainsi que l'a dit, —et avec assez de raison, je crois, — M. Fletcher, le député ministre de l'Éducation, quand une école possède le nombre requis d'élèves de langue française, ces élèves ont droit à une école bilingue, et l'instituteur devrait pouvoir parler correctement le français et l'anglais. Cette section n'est susceptible d'aucune autre interprétation."

"Il est évident, aussi, que l'instituteur devrait être capable de parler et d'enseigner les deux langues. Pendant que je m'occupe de la classification des instituteurs pour ces écoles bilingues, je peux ajouter que la section 48 décide que les commissaires doivent engager des instituteurs qualifiés aux termes des règlements prescrits par la loi. Et le Bureau Consultatif, ayant fait de règlements pour l'examen et la qualification des instituteurs qui désirent enseigner dans les écoles bilingues françaises-anglaises, je suis porté à croire que ces instituteurs sont ceux qui sont indiqués comme devant être engagés par les commissaires pour ces écoles bilingues. Cet argument m'apparaît avec une force nouvelle quand je pense que ces instituteurs sont l'objet d'une formation spéciale sont mieux préparés que les autres pour rendre ces écoles efficaces."

"Pendant le procès, on a examiné plusieurs témoins des répondants pour savoir s'ils parlaient "un patois." Je suppose que le but de cet examen était de prouver que ces élèves ne parlaient pas français, mais seulement un patois, et n'avaient pas, en conséquence, droit à une école bilingue. Les appelants n'ont pas réussi dans cet effort. Il n'y a pas de patois chez les Canadiens-français. On a compté beaucoup de patois en France — 90 environ, dit Chapsal."

"Ces patois constituaient un véritable langage populaire rempli de grandes beautés poétiques. Ces patois furent les formes primitives du français moderne, les premières transformations du latin quand il vint en contact avec les Celtes et les Francs. Ces patois ne pénétrèrent jamais au Canada parce que le pur français se répandit dans le nord et le centre de la France plus rapidement que dans les autres parties. Dès le 17e siècle les peuples du nord et du centre de la France parlaient "français," et c'est de ces pays que les ancêtres des Canadiens-français émigrèrent au Canada."

"L'arrêt du juge de paix est maintenu et l'appel est rejeté avec frais."

A l'usage des neurasthéniques

Un guérisseur américain, M. P. Wilder, est arrivé à Londres, et, s'il continue ses bons mots, il sera bientôt fort acheminé. Comme il se ferait sort de déridier M. Brissou lui-même, il voit accourir tous les mélancoliques et lymaniques d'Albion.

Voici un échantillon des anecdotes qui opèrent ces cures miraculeuses : —Voyant, dit-il, un homme qui se noyait, je lui demandais en toute hâte quelle était sa profession et l'adresse de son patron. Le noyé, croyant que j'avais l'intention de le sauver, répondit dans un hoquet à mes deux questions. Le laissant alors s'enfoncer je courus chez son patron :

—Monsieur, lui dis-je, je viens solliciter la place de votre employé qui est en train de se noyer.

Le patron me répliqua aussitôt : —Trop tard, mon ami, je viens de donner la place à celui qui l'a jeté à l'eau.

M. Wilder, s'il a beaucoup de ses trouvailles dignes de Marc Twain, nous débarrassera des hypocondriaques.

SHAWINIGAN FALLS

A VENDRE OU A LOUER une propriété bien bâtie avec tout le confort voulu, très bon système de chauffage. S'adresser à

ALEXIS BRAULIEU, Ave. Hemlock.

ACROSTICHE

dédié à Melle E. P.

SUR L'ASTRE DU JOUR,

En la voûte brillante et sereine !
Vers les immenses profondeurs du zénith.
Stre radieux, reflet de l'Infini.
Hoëbus, poursuivis t course aérienne !
Orsque tu brilles au firmament d'opale !
Ouvrage sublime de l'Auteur de tout bon,
C n jour plus doux éclaire l'horizon
Esplendissant d'une beauté sans rivale !
Omeure, demeure encore astre aux gracieux nom,
Embrasse le couchant, illumine le vaillon !!!

LAURA LESAGE.

COURRIERS

VICTORIAVILLE

Au Collège.—Dimanche dernier, nous avons eu une superbe partie de "hockey," la température était magnifique et la glace très belle.

Les deux équipes jouèrent avec un entrain remarquable, pendant toute la partie. Et, si ce n'est été de l'habileté d'un Paquin, d'un Marcotte, d'un Dufresne, le "V. C. C." qui toujours s'est distingué, aurait vu la victoire désert ses rangs. Il est de bruit que dimanche prochain, le vainqueur disputera la palme au club de la ville.

Espérons qu'en dépit de la force de ce dernier, nous pourrions avec grâte agiter au-dessus de la tête des vainqueurs : "la bannière du V. C. C."

ST-DIDACE

Dimanche, le 19 du présent mois, c'était fête à St-Didace. On solennisait avec éclat, la fête du titulaire de cette paroisse : Saint-Didace. A cette occasion, notre humble église avait revêtu ses plus belles parures, et les fidèles ne manquèrent pas de venir prier et honorer, d'une manière toute spéciale le protecteur et le gardien de la paroisse. Répondant à l'appel de leur dévoué curé, les fidèles vinrent nombreux recevoir le Dieu de l'Eucharistie pour honorer particulièrement saint Didace.

Au prône, dans une courte allocution, M. le curé nous raconta la vie humble et modeste du patron de cette paroisse. Combien saint Didace avait mérité de ses supérieurs sur la terre et de Dieu au ciel en pratiquant les vertus particulières à son ordre, mais nécessaires à tout chrétien : l'humilité, l'obéissance, la pauvreté et la chasteté.

Il nous communiqua aussi la bonne nouvelle que les fidèles de cette paroisse posséderaient à l'avenir de plus précieuses reliques de saint Didace que par le passé et nous montra dans un riche reliquaire, à forme d'ostensoir, quelques parties des ossements du patron de cette paroisse. Il invita les fidèles à prier tous les jours et d'une manière toute spéciale, celui que l'Eglise nous avait donné pour patron saint Didace, et que celui-ci ne manquerait d'exaucer ses protégés.

Après la messe et les vêpres, il y eut vénération des reliques par toute l'assistance.

Le 12 novembre, à une réunion des chefs de groupes de la Ligue du Sacré-Cœur. M. Edouard Hamelin a été choisi, à l'unanimité pour remplir les fonctions du secrétaire en remplacement de M. Philippe Brûlé démissionnaire.

La scierie de M. Thomas Rivard, incendiée au printemps dernier, sera d'ici à quelques jours en pleine activité. On dit beaucoup de bien de la nouvelle installation.

Cet hiver que ferons-nous ?

Cet hiver, que ferons-nous ? Voilà la question que se posent bien des gens. A cette question essayons de donner quelques réponses.

Cet hiver, ne pourriez-vous pas faire en sorte d'assister chaque jour à la messe ? Le saint Sacrifice est la source de tant de grâces pour les particuliers et pour les familles !

Cet hiver, ne pourriez-vous pas réciter en commun, après ou avant la prière du soir, le chapelet aux intentions du Souverain Pontife ? Un chapelet est si vite récité et les veilles d'hiver sont si longues !

Cet hiver, ne pourriez-vous pas vivre un peu plus que par le passé de la vie de famille ? Combien ont désappris cette belle parole : Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ? Il y en a auxquelles il faut tout autre chose : le spectacle, le café, le cabaret, les réunions hors de chez eux, les soirées, les veillées chez les voisins ! Ils ne savent plus goûter le bonheur du foyer domestique !

Cet hiver,—nous le disons à plusieurs—ne vous laissez plus aller, comme par le passé, à la passion du jeu ! Cet hiver, ne pourriez-vous pas, pendant ces longues soirées, vous occuper d'un travail utile ou employer votre temps à une étude sérieuse ? Cet hiver, ne pourriez-vous pas seconder le zèle de vos pasteurs ? En hiver, ne pourriez-vous pas retrancher un peu sur votre luxe pour avoir une obole à donner aux pauvres ou aux œuvres de charité ?

B. P. de la Chine

Nettoyage et Teinture des Vêtements d'hommes

Nous nettoyo s et teignons les vêtements d'hommes à votre entière satisfaction. Nous renvoyons les habits comme neufs.

PRIX MODERES.

La TEINTURERIE GONTHIER

(Ferd. Bellefeuille, Successeur)

230 Notre-Dame, Trois-Rivières.

Tel. 331

Foulangerie à Vendre

A DAVELUYVILLE, Qué.

Un beau bloc à deux étages de 50 x 25 pds, converti en tôle galvanisée, avec four à boulanger et tous les agrès de Boulangerie et une voiture à livrer le pain. Aussi une écurie et remise de 30 x 15 pds, convertie en tôle : ces bâtiments sont construits depuis trois ans seulement et sont en bon ordre.

Ce poste de commerce est situé au centre du village de Daveluyville et est la seule boulangerie dans le village. S'adresser au propriétaire,

ADOLPHE DAVELUY,

Marchand.

3m. 12 o. Daveluyville.

MAGASIN à louer soit pour épicerie, restaurant, bureau, atelier, etc., à très bon marché.

Pour plus amples informations, s'adresser à

J. W. CHAMBERLAND, rest.

Angle des rues Niverville et Ste-Geneviève.

PAUL DUVAL

MARCHAND DE

Chaussures et Claques

18, DES FORGES

(Vis-à-vis le Marché.)

Assortiment complet de Chaussures de toutes sortes à très Bas Prix.

Voyez notre installation de vitrine.

Vous trouverez de bonnes

Epicerie et Provisions

CHEZ

Jos. L. Durand

No. 31

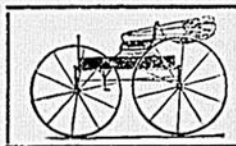
DES FORGES

dans la mesure où les ombres des morts qui y flottent sauront encore parler aux vivants.

Maurice Barrès.

T. LYMBURNER & FILS

Forgerons et Manufacturiers de Voitures de toutes sortes. Attention spéciale au réparation des Voitures



Garage d'Automobiles, Huile et Gazoline à vendre. Réparages de toutes sortes. Automobile "Everitt" à Vendre

44 Rue ST-GEORGES, 99 Rue ST-ANTOINE,

LES TROIS-RIVIERES, P. Q.

Maison Fondée en 1827

Téléphone Bel 211

BELLEFEUILLE & FRERE,

MANUFACTURIERS DE

Poeles, Eviers, Chaudrons, Colonnes, Garnitures de Balcons et Cimetières, Machineries de toutes sortes.

277 Rue NOTRE-DAME, Trois-Rivières.

Prix Spéciaux pour Contracteurs et Marchands.

Les Bienfaits de l'Épargne

Depuis son incorporation le 15 juillet dernier, la compagnie d'Imprimerie & d'Immeubles a déjà perçu \$2,000.00 qu'elle a prêté à ses deux premiers contractants : M. J. M. Spénard, des Trois-Rivières et M. Joseph Courteau, de Shawinigan Falls.

Pour l'information du public, nous ferons remarquer que cette compagnie a été formée dans le but d'accumuler de l'argent pour prêter à ses membres sans intérêt afin de faciliter l'acquisition de propriétés par paiements mensuels.

Tout ce qui est requis pour en faire partie, c'est de donner son nom et de verser \$5.50 comme droit d'entrée et vous recevez un certificat d'adhésion, ensuite vous payez \$3.25 par mois jusqu'à ce que votre tour de rôle arrive, ce qui d'après l'expérience d'autres compagnies et les calculs d'experts, ne peut dépasser cinq ans.

L'argent déboursé avant que le tour de rôle arrive est en déduction sur le montant du contrat. A la mort d'un contractant, sa veuve ou ses héritiers, peuvent réclamer le montant déboursé ou continuer le contrat.

Le nombre de membres enrôlés dans ce département d'Immeubles est déjà de 352, ce qui représente une accumulation d'au-delà de \$1,000.00 par mois et cela dans trois mois d'opération.

Vu que ces montants de \$1,000.00 sont applicables sur des propriétés, nous avons tout lieu d'espérer que ceux qui s'intéressent au progrès de notre district se joindront à cette compagnie qui contribuera pour beaucoup à faire augmenter la valeur de la propriété, parce que chaque fois qu'un montant sera échu, il nécessitera une vente ou une nouvelle construction.

Pour renseignements, s'adresser à

F. X. VANASSE, Gérant.

No. 25 rue Du Platon,

Trois-Rivières.

Avis de Faillite

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
District des Trois-Rivières. } **Cour Supérieure**

Dans l'affaire de

GEORGES E. TREPANIER,
Marchand, St-Adelphe,
Insolvable.

Le dit Georges E. Trepazier ayant fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par le présent donné qu'en vertu d'un ordre de la Cour, une assemblée des créanciers du dit insolvable aura lieu au Palais de Justice à Trois-Rivières, MERCREDI, le SIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1911, à DIX heures a. m., pour donner leur avis concernant la nomination d'un curateur et d'un ou plusieurs inspecteurs aux biens de cette succession.

BEDARD & BELANGER,
Gardiens-Provisaires,

Bureau,
101 Rue St-Pierre,
Québec, 18 Novembre, 1911.

A Vendre ou à Louer

Un magnifique magasin avec logement attenant au village de St-Grégoire.

Grand avantage pour un jeune homme avec un petit capital.

Pour informations s'adresser à

W. R. BROCK, Co.

Montréal.

ou à D. Levassent, Hôtel Dominion,

Trois-Rivières.

1 m. 9 n.

Garçon demandé

On demande un garçon de 15 à 16 anschez Vanasse & Lefrançois 25 Du Platon.

Insolvent Notice

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
District of Three Rivers. } **Superior Court**

In the matter of

GEORGES E. TREPANIER,
Merchant, St-Adelphe,
Insolvent.

The said Georges E. Trepazier having made an assignment of his property for the benefit of his creditors, notice is hereby given that by an order of the Court, a meeting of the creditors of the said insolvent will be held in the Superior Court at Three Rivers on WEDNESDAY, the SIXTH day of DECEMBER 1911 at TEN o'clock a. m., to give their advice for the appointment of a curator and one or more inspectors to this estate.

BEDARD & BELANGER,
Provisional-Guardians.

Office,
101 St-Peter Street,
Québec, November 18th 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC,
District des Trois-Rivières. } **Cour Supérieure**

No. 222

DAME MARIE SOPHIE FRANÇOIS,
de la ville de Louiseville, district des Trois-Rivières, a, ce jour institué une action en séparation de biens contre son mari, François-Xavier Bédard, charretier du même lieu.

5f. 30 n. RAOUL DUCHARME,
Procureur de la Demanderesse.

Trois Rivières, 21 Novembre 1911.

Lisez et abonnez-vous au
"BIEN PUBLIC"

c'est l'organe véritable
des intérêts du peuple.

Un fait qu'il importe de connaître

Volontiers nous faisons connaître à nos lecteurs qu'à la mi-décembre prochain les Révérendes Sœurs missionnaires d'Afrique publieront, chaque mois, leur Revue annuelle : "Visite de Notre-Dame d'Afrique aux foyers canadiens."

"L'Enseignement Primaire," dans un article intéressant et suggestif, fait un appel pressant à toutes les personnes de bonne volonté qui voudront bien se faire zélatrices. Un tirage spécial a fait de cette article un joli huit pages, avec gravure frontispice de Notre-Dame d'Afrique au recto. Nombre de personnes ne pourront lire cet appel et rester indifférentes, non seulement, à l'œuvre qu'il s'agit d'aider, mais encore aux avantages tant spirituels que temporels offerts, pour stimuler le zèle. L'on peut se procurer, gratis, ce petit pamphlet, qui vaut la peine d'être lu, chez les Sœurs Blanches, 41, des Remparts, Québec, en personne ou par correspondance.

Par une innovation heureuse, les auteurs de "Pour les Missions, L'Apostolat en Afrique," offrent aux zélatrices et zélateurs, et aux abonnés, l'avantage si grand de vingt-quatre messes dites à Québec et en Afrique, deux chaque mois durant cinq ans. Ces messes sont fondées avec la permission de Sa Grandeur l'archevêque de Québec, et applicables aux défunts. Sur chaque reçu d'abonnement, une déclaration, signée par Sa Grandeur, attestant la fondation de ces messes, est reproduite.

On nous informe qu'en sus, les Révérendes Sœurs offriront aux zélateurs, aux abonnés et bienfaiteurs, l'avantage de deux ou trois messes mensuelles à perpétuité.

Les mêmes auteurs de "L'Apostolat en Afrique" offrent encore aux zélateurs et zélatrices, qui s'occuperont de recueillir des abonnements, l'occasion de gagner de jolies primes. Trois de ces primes se composent chacune de six à huit volumes d'une valeur assez considérable.

Pour ne citer que ceux composant la première : "Mde Sainte Anne", par Père Charland, grande édition artistiquement illustrée; "Vie du Cardinal Lavignerie par Mgr Baunard", 2 forts volumes; "Au pays de Mgr de Laval", par l'abbé Gosselin; "Lettres de voyage, en Europe", par l'aul Tardivel; "Corbin et d'Aubecourt", par Veullot; "L'apostolat des femmes chrétiennes", par l'abbé Delahaye; Petit Larousse illustré; Noë's anciens dans la Nouvelle-France", par Mayrand; ou 20 exemplaires de "L'apostolat en Afrique", demi reliés; demi brochés.

Avis aux personnes que l'œuvre, les avantages spirituels, et les primes peuvent intéresser.

L'abonnement est au prix ordinaire, 50 sous.

On peut se procurer des carnets de souscription, chez les mêmes Sœurs Blanches, par correspondance ou personnellement.

Leçons de Piano

Mademoiselle Ninette Héon qui a obtenu avec grande distinction son diplôme Lauréat de l'école de piano (préparatoire au professorat) Paris-Montréal, donnera à des conditions faciles des leçons de piano.

S'adresser à 25 rue Ste Geneviève.
3 m. 31.8. 11.

Constitution du Cercle Lafleche de l'A. C. J. C.

I NATURE ET BUT

Le Cercle Lafleche est une réunion de jeunes gens catholiques et canadiens français désireux de se préparer par la *piété, l'étude et l'action*, à une vie efficacement militante pour les intérêts de la Religion et de la Patrie. Il est affilié à l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française aux statuts de laquelle il adhère.

II RECRUTEMENT

Pour entrer dans le Cercle, un candidat devra : 1. avoir été admis par le Cercle; 2. prendre connaissance des constitutions du Cercle et de celles de l'A. C. J. C.; 3. accepter les règlements et le programme du Cercle et signer la formule d'adhésion aux statuts de l'A. C. J. C.

III AUMONIER

Le Cercle a pour aumônier-directeur un prêtre nommé par l'Ordinaire.

IV CONSEIL

Le Cercle est dirigé par un conseil de sept membres : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, deux conseillers et l'aumônier-directeur. Dans les délibérations du conseil, tous ont voix, même le président. L'aumônier-directeur ne vote que dans le cas d'un partage égal de voix, alors sa voix est prépondérante. Il faut cinq membres pour former "quorum".

V ELECTION

Le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et les deux conseillers sont élus par les membres du Cercle, au scrutin secret, tous les ans, au commencement de l'année. Le président n'est élu que s'il obtient la majorité absolue des suffrages; pour les autres la pluralité suffit. Les membres sortant de charge sont rééligibles.

VI PRESIDENT

Le président préside les réunions et les convoque au besoin extraordinairement après entente avec le directeur; il donne la parole aux membres, annonce l'ordre du jour; il a l'autorité nécessaire pour maintenir les réunions dans l'ordre voulu par la fin et les règlements du Cercle.

VII VICE-PRESIDENT

Le vice-président supplée le président quand celui-ci est absent ou empêché, et jouit pour lors de ses attributions et de son autorité.

VIII SECRETAIRE

Le secrétaire dresse le procès-verbal de chacune des réunions du Cercle et du Conseil, tient la statistique des membres, des travaux accomplis, garde les archives du Cercle et correspond avec les secrétaires correspondants de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française.

IX TRÉSORIER

Le trésorier tient la caisse du Cercle, reçoit les cotisations des membres. Tous les trois mois, il rend compte au conseil de la gestion de la caisse.

X CONSEILLERS

Les conseillers prennent part aux délibérations du conseil, et secondent les autres membres du bureau dans tout ce qui peut contribuer aux progrès du Cercle.

XI LIEN DE PIÉTÉ

Les membres du Cercle s'engagent sur l'honneur à la fidélité à leurs devoirs religieux. Le premier dimanche de chaque mois, ils font tous la sainte communion.

XII PATRONNE

Ils honorent comme patronne de leur Cercle la Vierge Immaculée. La fête de l'Immaculée Conception est la fête patronale du Cercle. Tous les membres communient ce jour-là, et, s'il est possible, renouvellent ensemble leur consécration à Marie.

XIII SACRÉ CŒUR

Ils célèbreront tout spécialement la fête du Sacré-Cœur, fête patronale de l'A. C. J. C. Ce jour-là ou quelque autre jour où le Saint-Sacrement sera vénéré publiquement, ils tâcheront de faire en corps une manifestation publique de leur dévouement à Celui qu'ils reconnaissent comme leur roi, soit en faisant la garde au pied de son autel, soit en l'accompagnant dans la procession publique.

XIV ÉTUDE

Les membres du Cercle se livrent à l'étude en commun des questions religieuses, nationales et sociales qui sont plus immédiatement utiles à leur condition et à leur milieu. Ils adoptent la méthode cercles d'études et le programme proposé par l'A. C. J. C.

XV REUNIONS

Le Cercle se réunit tous les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois. Il n'y a pas de séance pendant les vacances.

XVI ORDRE DES SÉANCES

Chaque réunion commence et finit par la prière que préside l'aumônier-directeur. On récite un "Ave Maria" et une invocation au Sacré Cœur.

L'ordre des séances est ordinairement le suivant.

1. Prière. Appel des membres; 2. Lecture du procès-verbal; 3. Communications et motions s'il y a lieu; 4. Conférence, essai, lecture, cause, ou par un membre désigné d'avance ou par un confrencier étranger au Cercle; 5. Discussions, interrogations, réponses; 6. Indication du travail à préparer pour la prochaine réunion; 7. Remarques ou conclusions par le directeur; 8. Prière.

XVII ASSIDUITÉ

Tout membre du cercle qui ne pourra assister à une réunion devra en donner avis au secrétaire, en faisant connaître la raison de son absence. Plusieurs absences consécutives et non motivées rendent passible d'exclusion.

XVIII ACTION

Le Cercle, outre l'action individuelle à laquelle chacun des membres devra se livrer, se fera une obligation d'entreprendre, sous la direction de son aumônier, de l'action collective pour les intérêts religieux et sociaux.

XIX SEANCE PUBLIQUE

Autant que possible, chaque année, le Cercle donnera une séance publique, qui soit à la fois une propagande pour les idées de ses membres et un spécimen du travail accompli par eux.

XX AMITIÉ

Les membres du Cercle entretiennent entre eux les liens d'une franche et chrétienne camaraderie. Ils prient chaque jour les uns pour les autres.

XXI AGREMENT

Ils font aussi dans leurs travaux et réunions une part à l'agrément. Chaque année, ils feront une petite fête intime, promenade, pique-nique ou soirée, le tout modeste autant que cordial.

XXII COTISATION

La cotisation semestrielle des membres est fixée à cinquante cents. Le trésorier prendra sur cette somme le montant de la contribution à payer à la caisse de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française. La cotisation devra se payer avant le 1er Octobre et le 1er avril de chaque année. L'année du Cercle commence au mois de septembre.

Un membre quittant le Cercle par exclusion ou pour toute autre raison ne peut rien réclamer de ce qu'il a déboursé.

XXIII
AMENDMENT DE LA CONSTITUTION
La présente constitution ne pourra être modifiée que par un vote des deux-tiers des membres du Cercle.

Au Business College de St-Justin

Comté Maskinongé, Qué.— Cours Commercial, complet en français et en anglais, système de comptabilité, budget, pratique et moderne, ouvrage de bureau. Tous les gradués ont de bonnes positions.

Pour plus amples informations s'adresser à

O. DUCHESNY, Principal.

Position avantageuse

On demande une jeune fille instruite sachant la clavographie et la tenue des livres. Références exigées. Bon salaire.

S'adresser par lettre à :

B. L. Casier 180
Les Trois-Rivières

PERDU

Le soir de la votation, une sacoche contenant de l'argent et des cartes au nom de Madame J. A. Milot. La personne qui a dit l'avoir trouvée obligera beaucoup la propriétaire en téléphonant son adresse au magasin de M. J. A. Milot.

A Vendre

Terre à bois de trente deux arpents de profondeur par six de front, contenant épinette, sapin, bouleau; à un mille de la jonction Grandes Piles. Environ deux arpents prêts à cultiver et avec maison située sur le rang St-Alexis. Pour plus d'information, s'adresser à

OCTAVE FLAGROLLE.
No. 52 5ème rue,
Limoilou, Qué.

ESPACE RESERVE

Courrier de la Cité

"Nous apprenons avec plaisir que M. A. J. O. Bergeron, autrefois à la rédaction du Bien Public, vient d'être élu à une forte majorité, Vice-Président des Étudiants en droit, à l'Université Laval de Montréal." Nos félicitations.

Samedi dernier le 25, à l'occasion de la Ste-Catherine, une joyeuse réunion d'amis eut lieu chez M. Pierre Lafontaine. Au nombre de quarante, les invités prirent part aux différents concours, auxquels de magnifiques prix furent offerts aux vainqueurs. Il y eut aussi chant et musique. Nos remerciements aux Mmes Lafontaine organisatrices, qui nous firent un si bon accueil. Merci !

UN INVITÉ

Une Séance au Séminaire

L'Académie St-Thomas d'Aquin, bien que dans la cinquante et unième année de son existence, n'en est pas moins pour cela, pleine de vigueur et d'activité. C'est du moins ce que l'on a pu constater jeudi soir dernier. En effet, c'était fête ce soir-là au Séminaire : on célébrait la réception de quatre nouveaux académiciens.

A cette occasion, le dévoué directeur de l'Académie M. Jos. Gélinas avait bien voulu préparer une séance musico littéraire sans toutefois laisser de côté la philosophie.

La fanfare excuta comme ouvertur un très joli morceau qui fut fort goûté de l'auditoire. Puis le Président de l'Académie, le camarade Fernand Quesnel vint souhaiter la bienvenue aux visiteurs. Il eut un bon mot pour tous, et tout spécialement pour M. le Supérieur et M. le Maire.

Les heureux titulaires vinrent alors chercher, des mains du Président leur insignes académiques, aux applaudissements des auditeurs. Les nouveaux affiliés sont : MM. B. Trudel, A. Bé-lisle, O. Mayrand, Jos. Lamothe. M. B. Trudel, au nom de ses compagnons fit le discours de remerciements, et s'en acquitta avec beaucoup de grâce et de talent.

Puis on en vint à la partie philosophique du programme. Les mis en scène furent MM. F. Quesnel et Ang. Lafleche, élèves finissants. Le camarade Quesnel avait à prouver la vérité de la thèse : "Homo potest mereri apud Deum" contre son adversaire. Après avoir demandé la permission de s'exprimer dans la langue latine M. le Président entra dans son sujet. Qu'il suffise de dire que les deux philosophes se tintrent à la hauteur de leur position ; après une joute de trente minutes, l'on en vint à la conclusion à prononcer : l'homme peut mériter auprès de Dieu.

Les Rhétoriciens firent alors reluire devant nos yeux, une page de l'histoire canadienne, alors qu'un DeCourcelles voulait établir, la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, malgré les protestations indignées de Mgr de Laval. Nous eûmes donc le plaisir d'assister à cette fameuse réunion du Conseil Supérieur du 10 novembre 1668, où fut votée cette loi inique introduisant au pays la traite des boissons enivrantes.

Ni la fermeté de Mgr de Laval représenté par M. Alexandre Gélinas, ni l'éloquence argumentée de M. de Tilly figuré par M. Arthur Jacob, ne puissent faire désapprouver cette loi que signèrent le gouverneur De Courcelles MM. de la Tesserie de Villery de Gorribon et d'Amours représentés respectivement par MM. Léon Méthot, Narcisse Leblanc, P. E. Leduc, Ovide Mayrand et Auguste Massicotte. Si Messire Jean Talon ne signa pas cette loi, il ne faut pas se hâter de l'en féliciter car si l'on en juge par

son discours tout-à-fait contraire aux idées de Mgr de Laval, il l'eut fait volontiers si ce n'eût été la loi qui enlevait à l'ex-Intendant son droit de vote dans les délibérations du Conseil. M. Alide Deslisle, président du Conseil venait de nous apprendre l'adoption de cette loi si contraire au bien spirituel de la colonie, lorsque M. Hervé Brunelle s'avança sur la scène pour condamner ce qui venait d'être fait et flétrir dans un superbe discours le vice de l'alcoolisme, ce type assassin de l'homme physique intellectuel et moral.

M. le Président remercia ensuite les visiteurs dont la présence nous témoigne hautement l'intérêt qu'ils nous portent, il remercia aussi ceux qui de près ou de loin avaient contribué au succès de la séance, puis céda la place à M. le Supérieur. Celui-ci complimenta les Académiciens avec beaucoup de tact et d'esprit, ce qui sans doute ne nous laisse pas indifférents, mais il nous fit particulièrement plaisir en adressant à notre dévoué directeur des félicitations et des éloges auxquels nous souscrivons de tout cœur, en priant celui auquel ils s'adressent, de les accepter au moins comme une légère rénumération de ce qu'il fait pour nous.

Après l'allocation de M. le Supérieur, la séance fut levée et nos visiteurs se retirèrent tandis que la fanfare sous l'habile direction de M. E. Trudel Ptre, exécutait un des plus beaux morceaux de son répertoire.

Fatal Accident

Un accident qui a coûté la vie à un brave ouvrier s'est produit, mardi sur le quais, près de la rue des Forges. Monsieur Cyprien St-Louis travaillait au déchargement de pièces métalliques destinées à la Wayagamac, lorsque tout à coup, une lourde poulie se brisa et vint frapper le malheureux St-Louis à la tête. Il perdit connaissance pour mourir le soir à l'hôpital.

La North Shore Power devant "La Commission des Utilités publiques"

La commission des Utilités Publiques a siégé à Québec mardi. Nous apprenons par les journaux qu'une plainte est portée devant ce tribunal par le Dr J. A. Jutras de cette ville la North Shore Power Co' qui fournit la lumière aux Trifluviens.

Le Dr Jutras se plaint de ce que la dite compagnie ne donne pas satisfaction aux contribuables et particulièrement à lui; que la pression est irrégulière ce qui occasionne des dommages considérables aux installations électriques et enfin de ce que l'insuffisance du pouvoir ne permet pas au demandeur de faire fonctionner ses machines. La cause a été prise en délibéré.

La Commission décidera si elle doit envoyer un expert sur les lieux : le président admet qu'il est probable que cet expert sera nommé. Sur le rapport de cet expert, la Commission décidera alors si une enquête aura lieu ou non. Le représentant de la Cie admet certaines déficiences qu'il attribue au niveau de la rivière Batiscan. Des dispositions sont actuellement prises pour enlever tout sujet de plaintes.

Et l'on va au loin pour payer plus cher.

Nous avons maintes fois déploré l'étrange manie qu'ont certaines gens d'aller faire leurs achats de détails à Montréal, Toronto ou ailleurs. Ces personnes croient épargner. La chose est possible. On y gagne quelquefois ; mais on y perd aussi souvent et peut-être plus souvent.

Je connais telle marchandise, cataloguée à \$7.10, dans une maison de Toronto qui expédie une quantité de bibelots chaque semaine aux Trois-Rivières.

Donc, pour cette marchandise vous

paieriez à Toronto, \$7.10, plus 45c. de fret, ce qui donne \$7.55. Eh bien allez chez M. Alex. Carignan, ou sans doute chez M. A. Laurin, marchands de meubles, on vous donnera exactement la même article pour \$7.00. Mais l'on continuera d'aller plus loin et l'on paiera plus cher, par snobisme ou anglomanie.

Mlle F. Duclos, de Marieville, Melles Flore et Jeanne Janvier, de Montréal, ainsi que M. A. Gauthier, de Marieville, étaient de passage ici dimanche les hôtes de Mlle Diane Poirier.

A l'Académie De La Salle

Mardi le 22 courant, les musiciens étaient Sainte Cécile. Le matin il y eut messe et chant; dans la soirée une petite séance à la fois banquet et concert, les réunissait de nouveau dans une commune joie. Dimanche le 26 c'était le tour des élèves du sanctuaire; ils étaient à la Sainte-Catherine. M. le Curé leur fit l'honneur d'y assister. L'après-midi fut des plus joyeuses et bien sucrée car madame la Tire y jouait le principal rôle.

Ce matin nous avons l'honneur de recevoir Sa Grandeur Mgr. Cloutier à l'occasion de sa fête patronale. Chaque année c'est avec un bonheur toujours nouveau que nous voyons revenir ce jour, où, il nous est donné de lui rendre nos hommages et l'assurer de notre entier dévouement.

Réunion Patriotique. C'est avec plaisir que nous apprenons que le 14 décembre nous aurons la visite de M. Dumais professeur d'élocution au Monument National de Montréal. Il donnera une conférence dans l'après-midi pour les élèves et le soir, une autre, pour le public. Dans cette conférence Mr. Dumais fera connaître la société qu'il vient de fonder. Cette société porte le nom de "Souvenir Patriotique". Son but est de répandre la connaissance de notre Histoire Nationale de réunir tous les Canadiens dans une grande société de protection mutuelle. Réussira-t-il? A nous de répondre.

Naissance

Le 19 nov. l'épouse de M. J. Art. Trempe, commise chez M. J. L. Fortin, a mis au monde une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie Jeannette Simonne. Parrain et marraine, M. et Mme Jos. Trempe.

Mardi dernier le 21, M. et Mme Alphonse Falardeau, de Québec, étaient de passage aux Trois-Rivières en voyage de noces, les hôtes de M. Falardeau de la rue St Georges.

L'heureux couple est retourné mercredi.

Partie de Cartes

Il y aura jeudi soir prochain dans les salles de l'Hôpital St-Joseph, une partie de cartes au profit de l'hospice de la Providence.

La soirée est organisée par les Dames Charitables.

Dangereusement malade

M. Johnny Abran, entrepreneur menuisier, autrefois de cette ville, et maintenant de Montréal, est dangereusement malade. Il a été administré mardi.

Pour me préserver des malices de la emperature. Je me suis acheté un pardessus; avec lui, je me sens heureux comme un roi : aussi faut vous dire que ce doux et confortable vêtement vient de la maison Bondy & Beaulac, agents de la Cie "Fit-Rite" et "Fit-Reform," coin des rues Bonaventure et Ste-Marie.

C'est une belle chose

Nos lecteurs liront ce qui suit : M. Hector Girardeau, notre populaire

marchand-tailleur, au No 208 rue Notre-Dame, a trouvé le moyen de vendre des habillements à partir de \$1.00 jusqu'à \$25.00. Nous invitons le public en général de lui faire une visite et constater, que ces habillements sont tweeds écossais, anglais, américain et canadien, aussi vous trouverez le grand choix d'étoffes à Pardessus et Pardessus tout faits doublés en fourrures et collet en loutre le plus beau choix que l'on puisse désirer. Notre devise est de vendre du bon et à bon marché.

Adoration Nocturne

Les quarante-heures s'ouvriront dimanche prochain le 3 décembre à la Cathédrale.

Les tertiaires, les congréganistes, les ligueurs du Sacré-Cœur, et les hommes en général sont invités à aller donner leurs noms, à la sacristie de la Cathédrale, après l'office du soir, dimanche, pour prendre part à l'Adoration nocturne.

Au Cercle Laviolette

C'est le mardi 12 décembre que nous aurons le plaisir de voir nos amateurs du Cercle Laviolette, dans l'exécution de deux jolies pièces, dont l'une "Le Tournant," est un drame de la vie réelle en 3 actes par le célèbre auteur, Félix Heura. Et l'autre, pièce comique intitulée, "L'affaire de la rue de Lourcine", par La Biche est un *roir* du commencement à la fin.

Donc rendons-nous en foule au Cercle Laviolette, mardi le 12 décembre, pour encourager nos jeunes amateurs. Q'on se le dise.

ST-PHILIPPE

Adresse de Bienvenue

Dimanche dernier, à l'issue de la messe paroissiale. M. Tremblé Morrisette, un des marguilliers du banc de l'œuvre, présenta une adresse de bienvenue à M. le curé Denoncourt à l'occasion de son retour dans la paroisse après une absence de près de trois mois.

Les paroissiens semblaient heureux de profiter de cette circonstance pour dire publiquement et d'un commun accord à leur curé qu'ils savaient apprécier l'œuvre qu'il accomplissait au milieu d'eux, le zèle et le dévouement qu'il avait déployés depuis l'érection de la paroisse. M. le curé répondit d'une manière heureuse aux hommages de ses paroissiens.

Mort subite

Cyprien St-Louis, 42 ans, rue St-Georges, victime d'un accident fatal. Service à Yamachiche.

Au presbytère

De passage au presbytère, M. la curé Grenier, de St-Tite.

Hotel de Ville

Depuis quelque temps la discussion semble rouler et s'éterniser aux assemblées du conseil de ville sur le programme de Réforme de l'administration municipale, cela va sans dire que la discussion se fait forte et chaude entre les nouveaux échevins qui ont signé ce programme et les anciens échevins qui ne veulent pas céder un pouce de terrain à ce sujet.

Comme par exemple à l'assemblée de mardi soir où il y eut discussion un peu agressive au sujet de la nomination d'un médecin pour prendre la direction du Bureau de Santé, moyennant un salaire de \$1200 par année. Cette motion a été mise au vote et cependant remportée 4 contre 2, l'échevin Lamy étant dissident parce qu'il était d'opinion qu'il valait

mieux continuer avec le système actuel en maintenant le Dr J. H. Leduc dans ses fonctions de médecin de la cité. Tandis que les autres échevins, le président du Comité de Santé en tête, l'échevin Bourgeois, admettaient l'opportunité de faire cette Réforme d'un médecin à salaire fixe afin d'avoir en notre ville une organisation complète d'un service sanitaire, car Trois-Rivières est une ville assez importante pour avoir un bureau de santé bien organisé. Le vote de l'échevin Verrette était contre parce qu'il craignait que cette nomination d'un médecin salarié occasionnerait d'autres dépenses très fortes dans les \$3,000 à \$3,500 par année.

Il en a été de même pour la nomination de l'avocat de la Corporation contre laquelle en amendement les mêmes échevins Lamy et Verrette, se sont opposés, prétendant que le Conseil marchait illégalement dans cette nomination stipulant un salaire de \$600 par année. En fin de compte leurs votes ont été perdus mais après de fortes discussions de part et d'autre.

L'on voit par là que le Programme de Réforme de l'administration municipale soulève de grandes discussions et n'a pas toujours l'appui des deux anciens échevins élus.

Après lecture du procès verbal la première requête entendue est celle d'un nommé Elie Poirier pour la pose de l'aqueduc et le drainage sur la rue Cooke vis à vis sa propriété en construction.

Accordée pour le printemps, 1912. — Demande de transport de licence pour un étal au No. 79 Ste-Cécile par M. Ovil Gagnon.

Refusé.

— Demande de remboursement de taxes de métier depuis 9 ans par M. Chas. Abran. Il est accordé pour 1911 à condition que ce monsieur fournisse son affidavit.

— Demande par la Société l'Union Musicale pour l'usage de la Salle de l'Hôtel de Ville pour une partie de Whist, et une autre demande par le comité des Dames de charité pour tenir un Bazar au mois de janvier, ces demandes ont été refusées parce que cette salle doit servir seulement pour concerts et conférences.

— Lettre de MM. F. E. Hall & Cie offrant en vente un bateau traversier de 121 pieds de longueur, 24 pds de largeur et 10 pds de profondeur devant servir, pour le fret et les passagers, en toute saison, d'une capacité capable de casser une glace de 12 à 18 pouces d'épaisseur et cela au prix de \$7,000.

Le conseil alors chargé de prendre une détermination nomme l'échevin Verrette avec un expert pour aller visiter ce bateau qui est en cale-sèche à Montréal et d'en faire rapport au prochain conseil.

— Rapport de Frs. Parent, surintendant de la ville disant que les travaux de drainage sur les rues Cooke et Laurier sont terminés et ont coûté \$897.40, et les soumissions s'élevaient à \$1148, la Corporation a fait une épargne de \$250.60 en faisant exécuter les travaux par ses employés.

— Rapport des architectes Asselin & Auger confirmant leur conversation avec le conseil au sujet des travaux du Boulevard considérés comme terminés suivant les plans et devis. Lu en Conseil.

— Motion destituant le Dr J. H. Leduc, comme médecin de la cité, rappelant les résolutions passées en 1896, et nommant M. J. M. Badeaux médecin du Bureau de Santé avec un salaire de \$1200 par année. Le service serait de 9 à 11 hrs a. m. et de 2 à 4 p. m. journallement.

Accordée.

— Nomination de M. L. J. Blondin, comme avocat de la Corporation avec un salaire de \$600 par année. En amendement l'échevin Lamy propose que l'avocat soit nommé avec les honoraires que devra lui rapporter son travail. La motion principale est adoptée sur division de 4 pour et 2 contre. Les échevins Lamy et Verrette étant les seuls dissidents.

Le comité des Finances fait rapport que depuis le 3 novembre à ce jour il a été dépensé \$269.089.14

Accordé.

Une résolution est ensuite passée nommant M. G. Gonthier pour faire l'audition des livres de la corporation pour l'année 1910 et le bilan de la ville pour la présente année.

Une première lecture est faite concernant le règlement pour l'émission des débetures de la corporation pour l'administration des divers départs de l'Hôtel de Ville.

Commissions des services des Utilités Publiques.

M. l'échevin Bourgeois a fait rapport au conseil de la Commission des Services des Utilités Publiques concernant certains faits contre la North Shore Power Co. au sujet de l'éclairage ne remplissant pas ses obligations telles que voulues par la loi et les règlements.

A part certains griefs qui sont personnels aux clients il y a entre autre une plainte du Dentiste J. A. Intras attestant qu'il ne reçoit pas le voltage requis en vertu de la loi d'éclairage par la Cie.

La Commission a accordé d'envoyer un expert dont le rapport dira s'il y a lieu que la Commission des Services des Utilités Publiques vienne siéger elle-même afin de donner aux citoyens l'opportunité d'avoir justice auprès de la North Shore Power Co. en fournissant un éclairage tel que voulu et payé par la ville.

Le conseil est ajourné à 15 jours.

MAGASIN MODERNE

GENEST & CLOUTIER

761. Bell 155 148 rue Notre-Dame.

Si vous êtes faible, demandez le VIN aux TROIS QUINQUINAS du Dr Twick, c'est le meilleur tonique pour enrichir le sang, soutenir l'énergie et fortifier le système nerveux. 75c la bouteille.

Remèdes patentés, Parfumeries, Articles de Toilette de toutes marques. Choix de Huyler's, Ganong, etc.

Une Visite est sollicitée. Magasin voisin de M. Lucien Lajoie, 148 rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

TELEPHONE 289

100 Vestes d'Automne vous sont offertes chez Hébert & Lesieur, chacune au prix de \$2.00

Ces vestes se vendent généralement de \$3.00 à \$4.00.

HEBERT & LESIEUR,
5 RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES

Surveillez cet espace :
Le 1er Déc. prochain
L'Importante Maison

A. CORBEIL

Annoncera une Vente
des fêtes qui étonnera
tout le monde : : :